



Sigillé le 18 octobre 2021

juillet 2021

et SCOT de l'Odet)

(perimètres des SCOT de l'Ouest Cornouaille

Ouest-Cornouaille-Odet

et de transition écologique

Contrat de relance



ARRIÈRE

25 oct. 2021

PREFECTURE DU FINISTERE
DIRECTION DE LA COOPÉRATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
DIRECTION DE LA COOPÉRATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES

2

Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Cornouaille

Entre

Il est convenu ce qui suit :

D'autre part,

- La Caisse des dépôts – Banque des territoires, Ci-après désignée par « la CDC » ;
- Le Gouvernement représenté par Philippe Mahe, Préfet du département du Finistère, Ci-après désigné par « l'Etat » ;
- Et
- Représentée par Gilles Sergent, Président, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 octobre 2021
- Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz
- Représentée par Josiane Kerloc'h, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021
- Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
- Représentée par Philippe Audurier, Président, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021
- Communauté de communes de Douarnenez Communauté
- Représentée par Roger Le Goff, Président, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 septembre 2021
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Représentée par Stéphane Le Daaré, Président, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 septembre 2021
- Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Représentée par Isabelle Assih, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021
- Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan Etat-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territoriales de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégiée entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTÉ). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui contribuent la reprise rapide de l'activité dans les territoires ; leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ; accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans une démarche visée à traiter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités locales dans une approche transversale et cohérente sur la base d'un projet de territoire, en associant autant d'expérimentation écologique que sociale, économique, sociale, numérique, énergie, etc. Cette démarche visée à adapter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités locales à une approche intégrée qui s'adapte aux spécificités des territoires.

- illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une cohésion territoriale ;
- accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ;

- associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui contribuent la reprise rapide de l'activité dans les territoires pour la période 2021-2026. Il vise à :

Le contrat de relance et de transition écologique est le nouvel outil contractuel de l'Etat proposé aux territoires pour la période 2021-2026. Il vise à :

simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. L'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTÉ). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui contribuent la reprise rapide de l'activité dans les territoires ; leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ; accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans une démarche visée à traiter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités locales dans une approche transversale et cohérente sur la base d'un projet de territoire, en associant autant d'expérimentation écologique que sociale, économique, sociale, numérique, énergie, etc. Cette démarche visée à adapter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités locales à une approche intégrée qui s'adapte aux spécificités des territoires.

- et Concarnoëu Cornouaille Agglomération.
- L'ouest de la Cornouaille intégrant les 2 SCOT (SIOCA et SYMESCOT), soit 6 EPCI : Cap-Sizun Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Quimper Bretagne Océanique, Pays Fouesnantais ;
- Qui mène Cornouaille Développement a été mandatée pour accompagner ces réflexions et redigier les documents qui aboutiront à la signature du CRTÉ Ouest-Cornouaille-Odet. Le projet a été développé par les 6 EPCI des périmètres des SCOT de l'Ouest Cornouaille et de l'Odet en associant CCA afin d'intégrer des réflexions du territoire, la dimension interterritoriale des projets.

Pour appuyer les réflexions du territoire, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a mandaté avec les services de l'Etat sur les thématiques des mobilités, de l'eau, des déchets et de la santé.

Qui mène Cornouaille Développement a été mandatée pour accompagner ces réflexions et redigier les documents qui aboutiront à la signature du CRTÉ Ouest-Cornouaille-Odet. Le projet a été développé par les 6 EPCI des périmètres des SCOT de l'Ouest Cornouaille et de l'Odet en associant CCA afin d'intégrer des réflexions du territoire, la dimension interterritoriale des projets.

• et Concarnoëu Cornouaille Agglomération.

- Qui mène Cornouaille Développement a été mandatée pour accompagner ces réflexions et redigier les documents qui aboutiront à la signature du CRTÉ Ouest-Cornouaille-Odet. Le projet a été développé par les 6 EPCI des périmètres des SCOT de l'Ouest Cornouaille et de l'Odet en associant CCA afin d'intégrer des réflexions du territoire, la dimension interterritoriale des projets.

En Cornouaille, 2 périmètres ont été retenus :

La transition écologique doit être l'axe transversal des CRTÉ qui doit ainsi favoriser l'émergence ou explorer avec un nouvel élargissement écologique, économique, social, numérique, énergie, etc. que possible les acteurs socio-économiques. Il sagit d'accompagner les réflexions sur des sujets à la fois socio-économiques et sociaux. Il s'agit d'expliquer les réflexions sur la base d'un projet de territoire, en associant autant d'expérimentation écologique que sociale, économique, sociale, numérique, énergie, etc.

Cette démarche visée à traiter l'ensemble des enjeux du territoire portés par les collectivités locales à une approche intégrée qui s'adapte aux spécificités des territoires.

• illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une cohésion territoriale ;

- illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une cohésion territoriale ;
- accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ;

Accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans

leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ;

associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les

investissements publics et privés qui contribuent la reprise rapide de l'activité dans les

territoires pour la période 2021-2026. Il vise à :

Le contrat de relance et de transition écologique est le nouvel outil contractuel de l'Etat proposé aux

territoires pour la période 2021-2026. Il vise à :

simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTÉ). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui contribuent la reprise rapide de l'activité dans les territoires ; leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ; accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 toutes les collectivités dans leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ;

Preamble

Preamble	4
Sommaire	5
ARTICLE 1 – Object du Contrat	6
Présentation du territoire signataire	7
Article 2 – Ambitions du CRTE	33
Article 3 – Les orientations stratégiques	34
Transitions écologiques	35
Mobilités	35
Déchets	36
Eau et assainissement	37
Transitions énergétiques	39
Article 4 – Le plan d’actions	42
Transitions économiques	40
Article 5 – modalités d’accompagnement en ingénierie	52
Article 6 – Engagements des partenaires	53
Article 7 – Gouvernance du CRTE	55
Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE	56
Article 9 – Résultats attendus du CRTE	56
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	58
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	58
Article 12 – Réstitution du CRTE	58
Article 13 – Traitement des litiges	58
Annexes	69

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRT permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le CRT définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

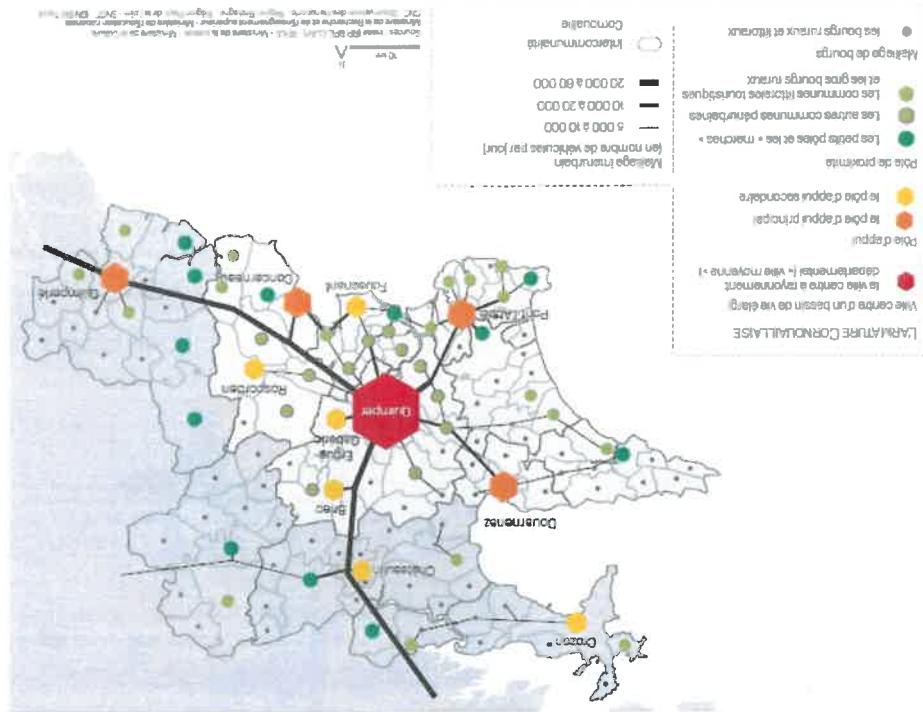
Pour réussir ces grandes transitions, les CRT enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturité ayant un impact important pour la prise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les CRT s'inscrivent :

Les contrats de relance et de transition écologique (CRT) ont pour objectif d'accueillir la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

ARTICLE 1 – Objet du Contrat



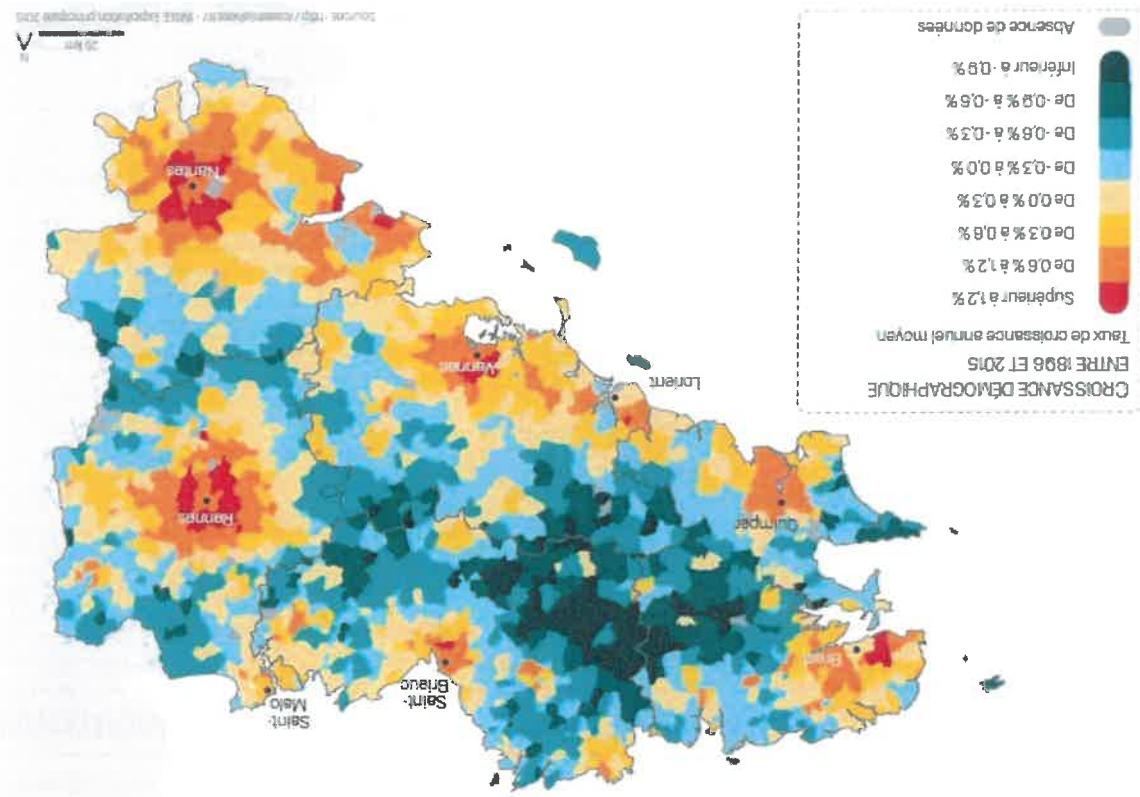
Ces éléments de diagnostic du CRTÉ Ouest-Cornouaille-Dest présentent des données à l'échelle du pays de Cornouaille et intégreront par conséquent le territoire de Concarnau Cornouaille Agglomération, dans lequel des actions inter-territoriales pourront être envisagées.

Quimperle, il s'est recentré en 2017 sur un périmètre plus resserré. En 1999, initialement composé de 95 communes incluant les intercommunalités de Châteaulin et de Lannion-Tréguier, le périmètre du pays de Cornouaille a évolué depuis sa création en évolution historique et culturelle. Le périmètre du pays de Cornouaille a évolué depuis sa création révélateur d'un désir des Cornouaillais de se définir à partir d'un qualificatif fédératuer par son médiévale. Les autres ont plutôt basé leur nom sur celui de la ville centre. Cet état de fait est aussi, avec celui de Lannion-Tréguier, à rappeler le nom d'un des pays historiques de la Bretagne complète 21 pays et à être la première à être intégralement couverte. Le pays de Cornouaille était en effet à l'origine une solidarité de fait entre espaces urbains et ruraux. La région Bretagne objets du CELIB, ils créent une solidarité de travail à l'échelle du bassin de vie sur des projets transversaux liés à l'emploi, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la santé ou le cadre de vie. Réorganisant les acteurs locaux, ils permettent de travailler à l'échelle du bassin de vie sur des projets volontariste des élus et pour objectif d'être des espaces de coopération créés par une démarche volontariste des élus et territoire) ou « loi Voyeret ». Ces pays, qui ne sont pas des établissements publics, ont dès lors une création officielle de pays. Ils ont été instaurés par la loi du 4 février 1995 et complétés par la loi du 25 juin 1999, dite LOADT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) qui a créé l'inter-municipalité de bassin de vie à l'échelle locale, la loi à permis, dès 1995, la suivanat le principe de constitution de bassin de vie à l'échelle locale, la loi à permis, dès 1995, la

Le pays, socle des coopérations cornouaillaises

La création du Pays de Cornouaille et sa structuration

Présentation du territoire signature



Au 1^{er} janvier 2018, la population cornouaillaise est estimée à 267 600 habitants, en progression annuelle moyenne de 0,23 % par an depuis 2010. L'excédent migratoire est l'unique moteur de la croissance démographique. La population âgée augmente en volume et en part relative sur le territoire.

Une croissance liée à un solde migratoire excédentaire

Le portrait socio-démographique et économique de la Cornouaille

Plusieurs programmes liant l'état aux territoires sont mis en place à l'échelle du CTE Ouest-Cornouaille-Ddet : action cœur de ville (Quimper), petites villes de demain (Audierne-Plouhiniec, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Brest), Fabriques de territoire (Plouhiniec), plans climat-air-énergie, Cornouaille-Ddet : convention cœur de ville (Quimper), petites villes de demain (Audierne-Plouhiniec, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Brest), Fabriques de territoire (Plouhiniec), plans climat-air-énergie, territoiaux (PCET) (QBO, CC Pays Fouesnantais, CC Pays Bigouden Sud), France service (Quimper), conventions de lutte contre les algues vertes, Label grand site de France de la Pointe du Raz...).

Ces documents ont vocation à traiter l'ensemble des problématiques de l'aménagement du territoire. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), élaboré par la région Bretagne, constitue un document de référence pour l'ensemble des SCOT du territoire régional. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a vocation à être l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification à l'échelle d'un bassin de vie. La loi intercommunale en complète trois : « Concarneau Cornouaille », « Ddet » et « Ouest Cornouaille ». Les deux dernières sont établies pour la première fois au niveau des communes. Elles ont toutes décidé de laisser cette compétence à leurs communes.

Structurer les transitions à l'échelle territoriale

Les espaces périurbains sont ceux qui bénéficient le plus de cette augmentation. En Cornouaille, les communes les plus concrètes par ce phénomène sont celles de Quimper Bretagne Occidentale (+ 0,5 %), celles à l'ouest de Concarneau Cormouaille Agglomération (+ 0,3 %) et au nord du Pays Bigouden Sud. Ces communes situées en deuxième couronne profitent ainsi de l'attractivité de Quimper et sont bien connectées au pôle urbain. Elles restent cependant relativement peu accueillantes. Pour certaines, notamment dans le Haut Pays Bigouden et les communes rurales de CCA et QBO, elles bénéficient de prix immobiliers plus abordables et donc plus accessibles pour les ménages. Ce même phénomène s'observe à l'échelle régionale, particulièrement dans les EPCI autour de Rennes.

En 2015, la Cornouaille compte 117 000 actifs et cette population continue de croître (+ 0,1 % par an entre 2010 et 2015). Cependant, cette croissance reste inférieure à celle du Finistère (+ 0,2 %) et à celle de la Bretagne (+ 0,5 %). La croissance régionale est portée par la région rennaise, territoire

parmi les plus attractifs de France.

urbains

Une croissance des actifs toujours importante dans les périphéries des pôles

Les actifs cornouaillais sont 117 000 et cette population continue de croître, particulièrement dans les territoires périurbains. Le profil des actifs en Cornouaille est proche à tout point de vue du profil national. La différence marquante se trouve dans la composition par catégories socioprofessionnelles : surreprésentation d'ouvriers et sous-représentation de cadres.

La population active en Cornouaille

A l'horizon 2040, la croissance démographique régionale devrait être répartie inégalement sur tout le territoire. La fracture est-ouest, qui s'observe déjà en 2019, risque de s'accroître, formant ainsi une Bretagne à deux vitesses. La Cornouaille, au même titre que les Côtes-d'Armor et le Centre-ouest, ne profiterait à priori pas autant que les autres territoires de cette croissance. Cette situation pourrait entraîner une perte d'actifs et une croissance portée par les plus de 65 ans.

Les projections démographiques offrent une image possible de la Cornouaille en 2040. Déjà soumis au vieillissement de sa population, le territoire va dévier, comme toute la Bretagne, faire face à une transition démographique annoncée.

Les projections de population, une image du territoire en 2040

La diminution du solde naturel est générale sur l'en-semble du territoire national, mais est plus importante en Cornouaille, particulièrement le long du littoral. Au total, le solde naturel a provoqué une perte de population de près de 3 500 personnes entre 2010 et 2015.

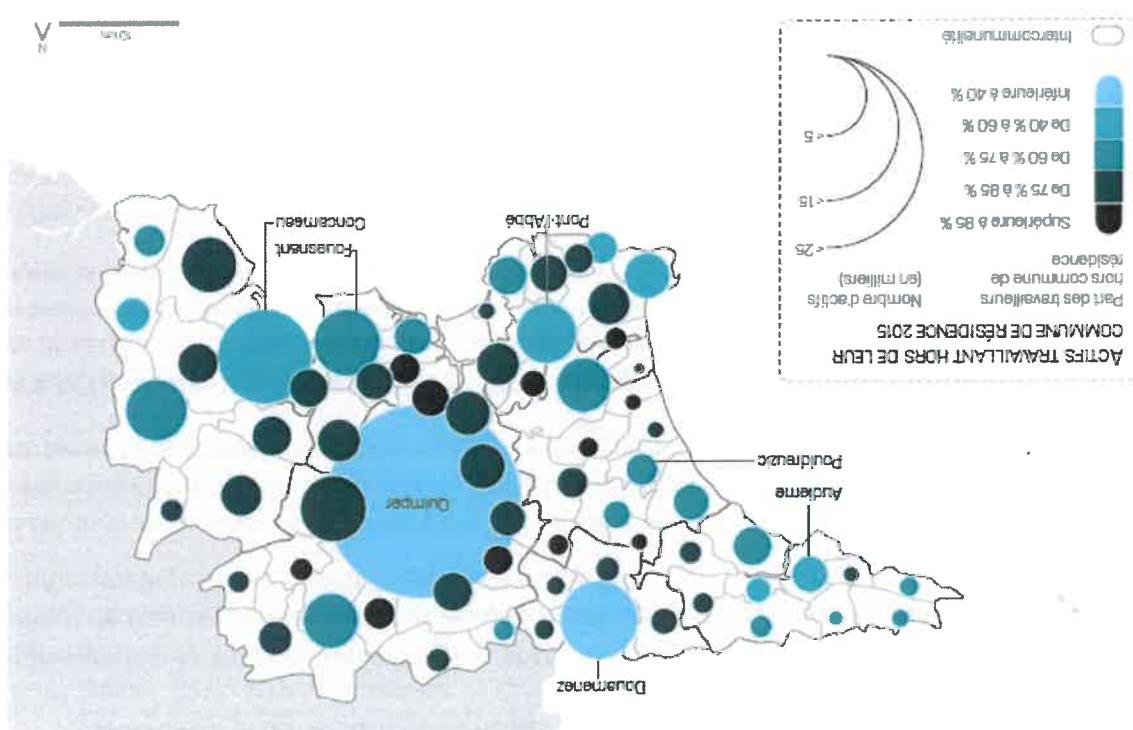
Au 1 janvier 2018, la population de la Cornouaille est estimée à 267 600 habitants, soit une augmentation de 3 000 personnes depuis 2010. Sur cette période, le nombre d'habitants croît au rythme de 0,23 % par an, ce qui correspond à 600 habitants supplémentaires chaque année. Ce

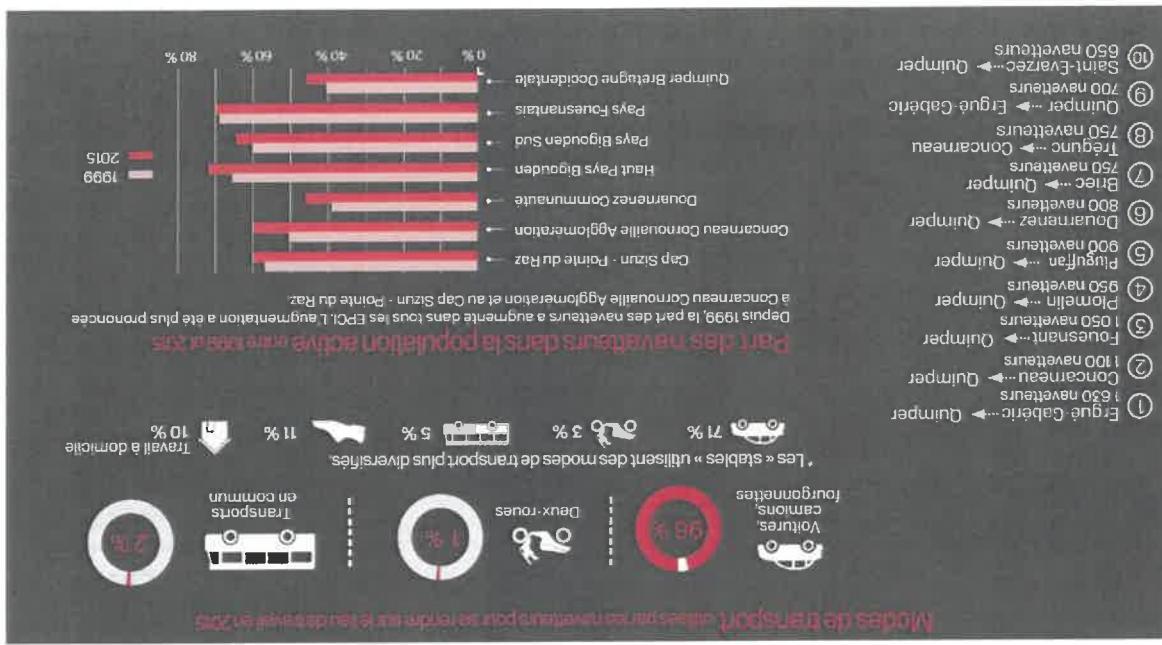
Une faible progression de la population depuis 2010

Les ressemblances sont également visibles en ce qui concerne l'inégalité homme-femme. Sur les 6 300 employeurs en Cornouaille, seulement 27 % sont des femmes. Cette proportion est similaire dans les territoires de comparaison.

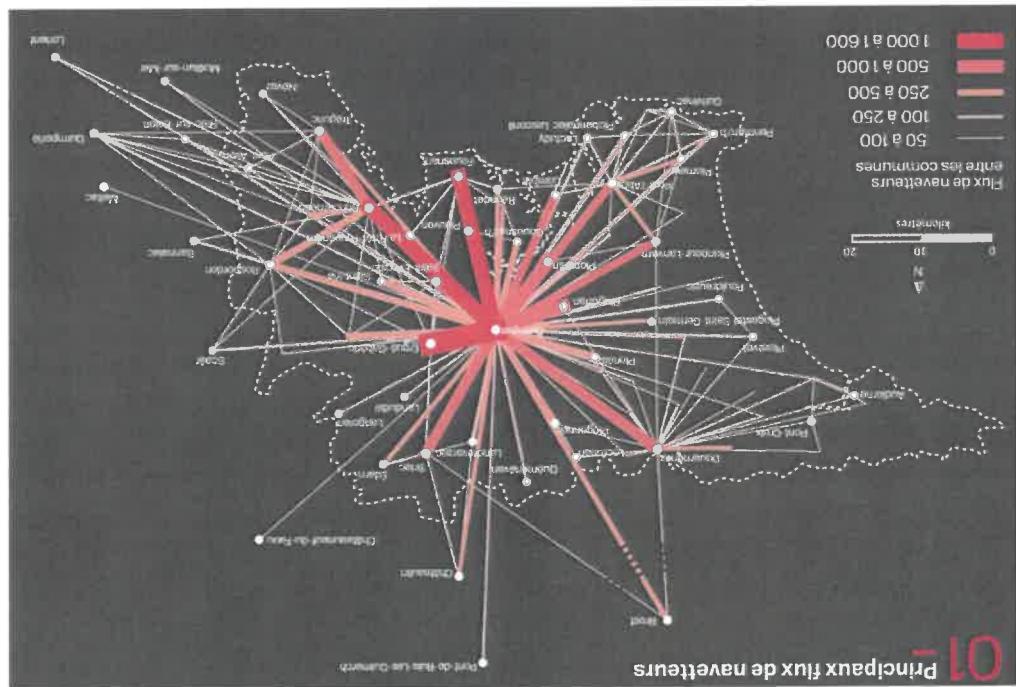
Le profil cornouaillais de la population active est similaire aux profils régionaux et nationaux. En 2015, la répartition entre salariés (85 %) et non-salariés (15 %) se retrouve aux différentes échelles territoriales, tout comme la répartition par conditions d'emploi. En Cornouaille, les actifs en CDI ou à fonction publique représentent 85 % des salariés (83 % en Bretagne, 85 % en France). Cette similitude s'observe aussi dans la répartition par tranches d'âge des 15-64 ans, avec les trois quarts des salariés entre 25 et 54 ans sur les trois territoires.

Un profil cornouaillais proche du profil national





En 2015, les navetteurs de Cornouaille parcoururent en moyenne 21 kilomètres pour aller travailler. On observe une progression de 2 kilomètres par rapport à 1999. Cette moyenne varie selon les CSP (catégories socio-professionnelles), les cadres et les professions intellectuelles parcoururent de plus longues distances que l'ensemble des navetteurs. Ils sont 4 % à travailler dans une commune située à plus de 90 minutes de leur lieu de résidence.



Entre 1999 et 2015, le nombre de navetteurs corouillais a progressé de 23 %, soit un rythme deux fois plus rapide que celui du nombre d'actifs en emploi.

La transition écologique liée aux mobilités

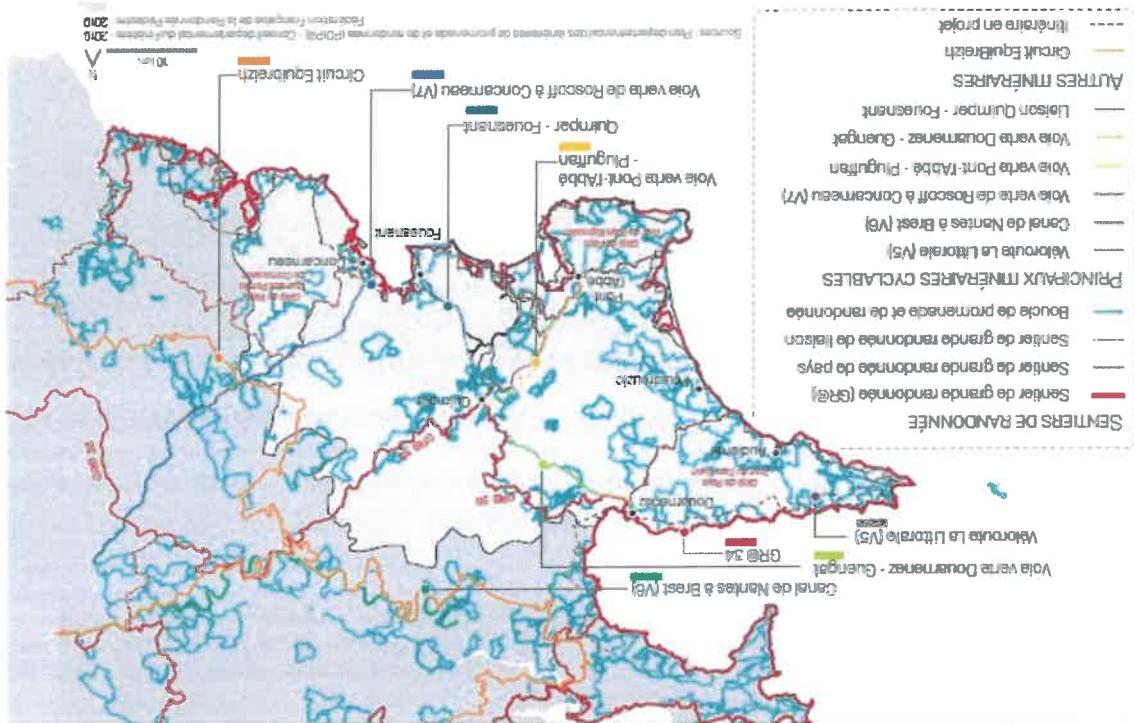
Les mobilités des Corouillais

Le réseau Quiimpér bus (QUB) s'étend sur toutes les communes de Quiimpé Bretagne Occidentale (QBO) et offre des services à plus de 100000 personnes. Il compte huit lignes urbaines et 17 lignes suburbaines desservant environ 700 points d'arrêt. La QUB propose aussi un système de bus

Les réseaux publics de Cormouaille

En Cormouaille, trois collectivités ont la compétence transports issue de la loi d'orientation pour les transports interurbains du 30 décembre 1982, dite loi Lotti. Ces autorités organisatrices des transports ont pour mission de définir la politique de desserte et tarification des transports de voyageurs.

L'offre de transport public



Ce schéma a vocation à réaliser des aménagements cyclables (voies vertes, pistes cyclables, bandes des grands itinéraires cyclables et la sensibilisation à la pratique du vélo).
transports (stations de covitrange et les gares, offre bus-vélo...), la promotion cyclables, jalonnements...), des actions pour favoriser l'intermodalité vélo et autres moyens de Cormouaille (stationnement...), ainsi qu'à réaliser des aménagements sur les aires de covitrange et les gares, offre bus-vélo...), la promotion

Finalement, si les balades à pied se déroulent un peu plus large, les usagers (touristes ou locaux) ont également de fortes attentes concernant les déplacements à vélo. Les intercommunalités de Cormouaille ont ainsi toutes réalisées leur schéma communautaire sur le vélo, avec recemment une démarche mutuelle pour les quatre EPCI de l'Ouest (Douarnenez Communauté, Cap Sizun – Pointe du Raz, Haut Pays Bigouden Sud). Ces projets s'inscrivent plus largement dans le cadre du schéma départemental vélo 2016-2020. Ce dernier reprend d'ailleurs les orientations des schémas européens, nationaux et régionaux. Il notamment définit comme itinéraires structurants Cormouaille deux véloroutes (la V5-La Litorale de Roscoff à Saint-Nazaire et la V7 de Roscoff à Concarneau), ainsi que les liaisons entre Quiimpé et les villes de Douarnenez, Pont-l'Abbé et Fouesnant.

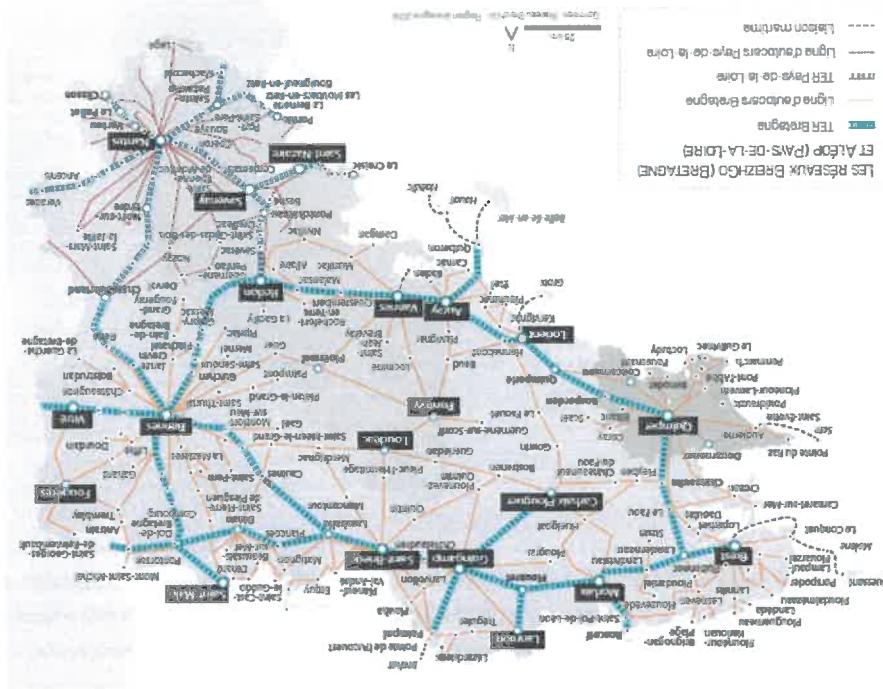
Des schémas vélos pour favoriser et sécuriser la pratique

L'écomobilité représente une pratique à fort potentiel en Cormouaille. Cette dernière est dotée de pluisieurs itinéraires structurants, GR 34 notamment, et d'un maillage de boucles de randonnée pour les usagers pedestres et à vélo. Dans les déplacements du quotidien, les mobilités actives prennent une part toujours plus importante.

L'écomobilité, une pratique à fort potentiel

Lorient, située à 45 minutes de Quimper. Ces infrastructures participent grandement à l'accessibilité aéroport. Plus largement, elle bénéficie aussi des lignes proposées par les aéroports de Brest et de Située à l'extrême pointe du Finistère, la Cornouaille dispose de deux gares dites « TGV » et d'un du territoire.

La LGV, un accès à grande vitesse



AZ.

Le littoral breton est ponctué de nombreuses îles. Les 120 trajets en bateau permettent ainsi de rallier les neuf plus importantes, à savoir Groix, Belle-Ile, Houat, Hœdic, Sein, Molène, Ouessant, Bréhat et

essentiellement pour le transport scolaire, puisque 12 000 élèves sont transportés quotidiennement. Un moyen de transport en commun. Avec près de 22 000 points d'arrêt, les cars bretons sont aussi trajets de cars interurbains complètent le réseau ferroviaire et permettent de proposer à tous les Bretons le réseau BreizhGo disposant 126 gares et haltes ferroviaires. Plus de 2 000

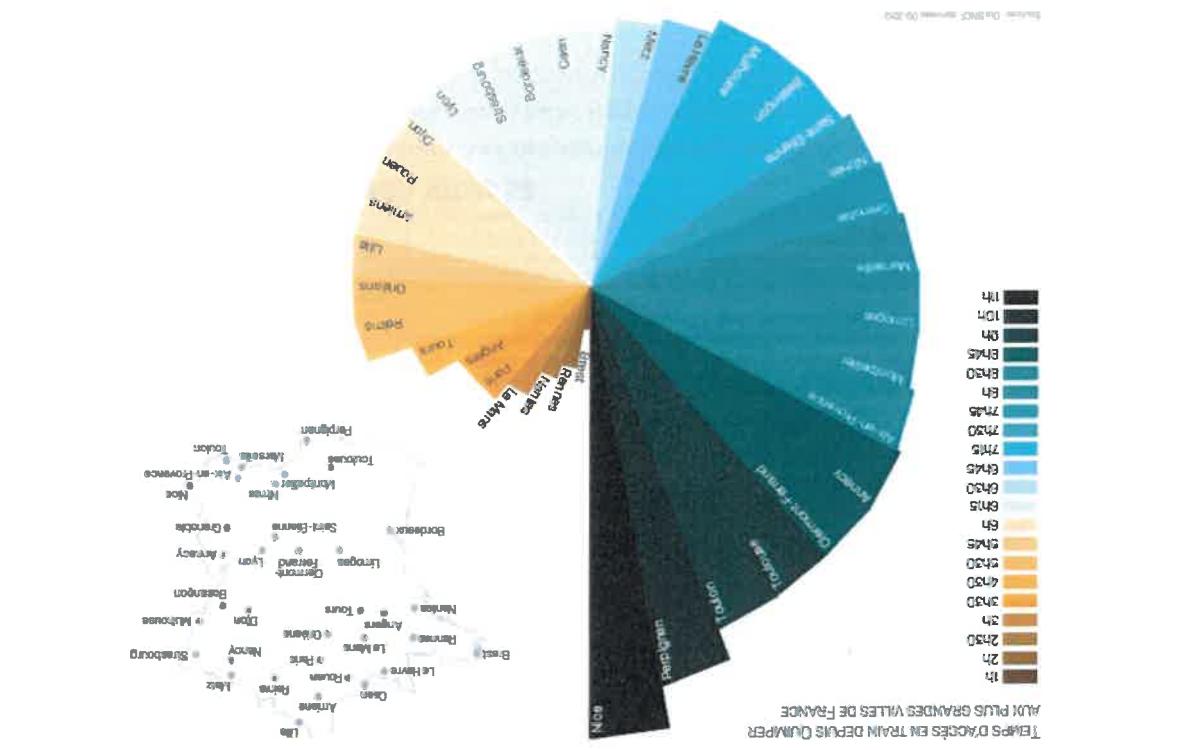
et Vannes) et de 13 gares maritimes.

Pour gérer son réseau, la région est propriétaire de quatre gares routières (Rennes, Brest, Quimper. Depuis 2017, les trains, les cars et les liaisons maritimes sont gérés par le conseil régional de Bretagne.

Le réseau BreizhGo

Depuis 2017, le réseau Tud'Bus propose huit lignes régulières, une ligne scolaire et une ligne desservant spécialement les usines situées dans la zone industrielle de Lannugat à Douarnenez. A Douarnenez, le réseau Tud'Bus propose huit lignes régulières, une ligne scolaire et une ligne électrique.

Douarnenez, afin de faciliter les déplacements professionnels, une navette gratuite relie la gare de Quimper au centre des congrès du Château-Rouge. Enfin, depuis mars 2019, le réseau quimpérois propose une navette à destination de l'aéroport Quimper-Bretagne située à Pluguaffan. La collectivité parcours. De plus, les usagers bénéficient ainsi de la gratuité du réseau tout au long du week-end. Les voyageurs y montent et descendront selon leur souhait, aucun arrêt fixe n'est prévu sur le collectifs, QBO innove. Des navettes électriques, les QUB-City, parcourant le centre-ville de Quimper. spécifique à destination des personnes à mobilité réduite, Handibus. Pour promouvoir les transports



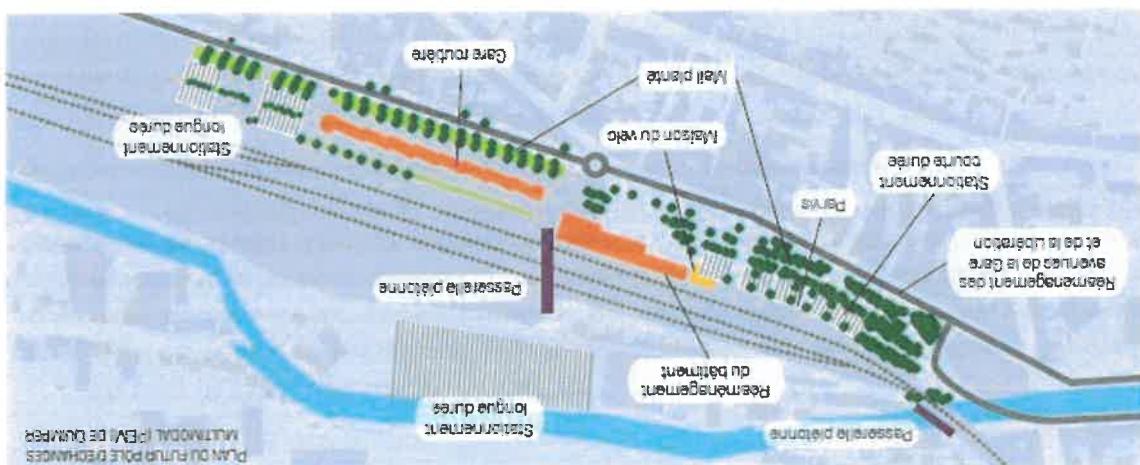
En 2019, près de deux ans après l'ouverture de la ligne LGV en Bretagne, la SNCF enregistre une forte augmentation du nombre de voyageurs dans ses trains (+ 20 % entre Quimper et Paris). Le train participe aussi au nouvel attrait du rail. De plus, la SNCF propose un nombre important de trajets avec plus de 70 trains par semaine. Enfin, le train reste encore actuellement un des moyens de transport les moins polluants avec seulement 2,4 g de CO₂ rejetés par kilomètre pour un trajet en TGV, contre 11 l'en voiture. Toutefois, le temps de trajet entre Quimper et Paris est Quimper et Rennes de 3h30 contre 2h45 pour une distance de 350 km. La SNCF propose également un service de navettes entre Rennes et Paris, qui permet de passer du centre de Quimper à Paris intra-muros en 3 h 30. Ce raccourcissement du temps de trajet, couple aux nouveaux équipements à bord des TGV (Wi-Fi, porte-vélos, etc.), améliore l'attractivité du train. Le prix des billets, relativement accessible (85 € en moyenne pour Quimper-Quimper) et le confort sont également améliorés avec l'ajout d'un nouveau siège. Enfin, la SNCF propose un service de navettes entre Rennes et Paris, qui permet de passer du centre de Quimper à Paris intra-muros en 3 h 30. Ce raccourcissement du temps de trajet, couple aux nouveaux équipements à bord des TGV (Wi-Fi, porte-vélos, etc.), améliore l'attractivité du train. Le prix des billets, relativement accessible (85 € en moyenne pour Quimper-Quimper) et le confort sont également améliorés avec l'ajout d'un nouveau siège.

La ligne LGV Quimper-Paris, un outil de désenclavement

A la fin des années 1980 et avant l'arrivée de la ligne à grande vitesse en Bretagne, des aménagements ont été réalisés à Rosport-Renac afin de répondre aux besoins spécifiques de ces trains. Depuis, le quartier de la gare se transforme et le futur pôle d'échanges multimodal (PEM) va favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre. Quimper a aussi un projet de PEM qui verra le jour d'ici à 2024. Comme tout projet urbain, il s'accompagne d'une revitalisation plus large du quartier de la gare. Ces aménagements offriront une articulation fluide entre les différents modes de transport : train, bus, car, vélo... Ainsi, les habitants comme les touristes se déplaceront depuis la gare vers les centres historique et culturel de la ville. La gare est autant un outil pratique qu'une vitrine pour la Cornouaille.

Les gares de Rosport-Renac sont aménagées afin d'accueillir le TGV. Depuis 2017 et la construction du tronçon à grande vitesse entre Rennes et Le Mans, le trajet Paris-Quimper dure en moyenne 3h30. Les gares de Rosport-Renac sont aménagées afin d'accueillir le TGV. Depuis 2017 et la

construction du tronçon à grande vitesse entre Rennes et Le Mans, le trajet Paris-Quimper dure en moyenne 3h30.



Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Quimper

Le PEM de Quimper, dont les travaux seront effectués entre 2020 et 2024, se concentre sur le nouveau PEM de Quimper. Ce quartier sera doté de nombreux échanges intermodaux, dont les travaux seront effectués entre 2020 et 2024. Le PEM de Quimper sera un véritable pôle multimodal qui facilitera l'accès à tous les modes de transport. Il sera également un espace de vie pour les habitants et les visiteurs, avec de nombreux services et équipements.

Le PEM de Quimper sera un véritable pôle multimodal qui facilitera l'accès à tous les modes de transport. Il sera également un espace de vie pour les habitants et les visiteurs, avec de nombreux services et équipements. Les projets urbains présentent plusieurs dimensions, urbanistiques, économiques, sociales ou environnementales. En Coromouaille, ils concernent tant les transports et l'habitat que la culture.

Les pôles d'échanges multimodaux, des projets urbains structurants

La transition écologique liée à la qualité de l'eau

Une terre de rivières et de rivières

La Cormouaille est baignée de cours d'eau qui font l'objet d'une gestion et d'un suivi particuliers pour améliorer leur qualité et prévenir les risques d'inondation. Ils impactent également la qualité des eaux nécessaires à la conchyliculture et à la pêche, ainsi que celle des eaux de baignade.

Un réseau hydrographique dense

A l'image des cours d'eau de l'ouest breton, la Cormouaille est marquée par une hydrographie qui incise profondément les reliefs dans les paysages bocagers et de plateau, avant de rejoindre rapidement la mer. La situation hydrographique cormouallaise est caractérisée par la ligne de sud de cette ligne, les eaux ruisselant vers le sud et se jetant dans l'Atlantique. Celles du bassin de Dourmanez s'écoulent vers l'ouest et se déversent dans la mer d'Iroise.

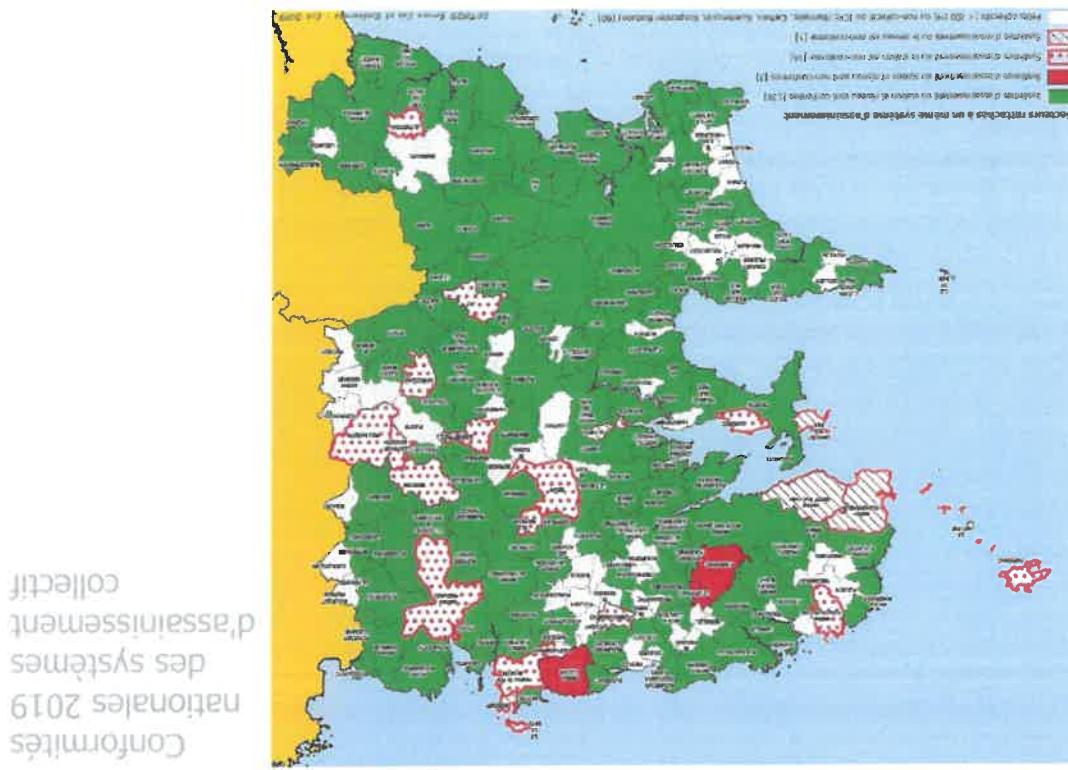
Les principaux cours d'eau cormouallais sont des fleuves côtiers, à savoir des cours d'eau permanent nasiante près des côtes, disposant d'un débit permanent et se jetant dans la mer. Les trois principaux fleuves du réseau hydrographique cormouallais sont l'Odet (63 km), l'Aven (37 km) et le Gojen (32 km).

Un réseau essentiellement de surface

Couvrant l'ensemble de la Bretagne, le sous-sol cormouallais est peu perméable et favorise le ruissellement de l'eau en surface. Il existe pas de réserves d'eau souterraines mais plutôt une moitié de petits systèmes imbutiques et indépendants les uns des autres. C'est pourquoi la région est parsemée de forages d'eau souterraine. 27 retenues d'eau sont présentes au niveau régional, dont une en Cormouaille située au Moulin-Neuf, entre les communes de Plonéour-Lanvern et Treméoc. Ces dernières sont notamment utilisées pour la fourniture en eau potable.

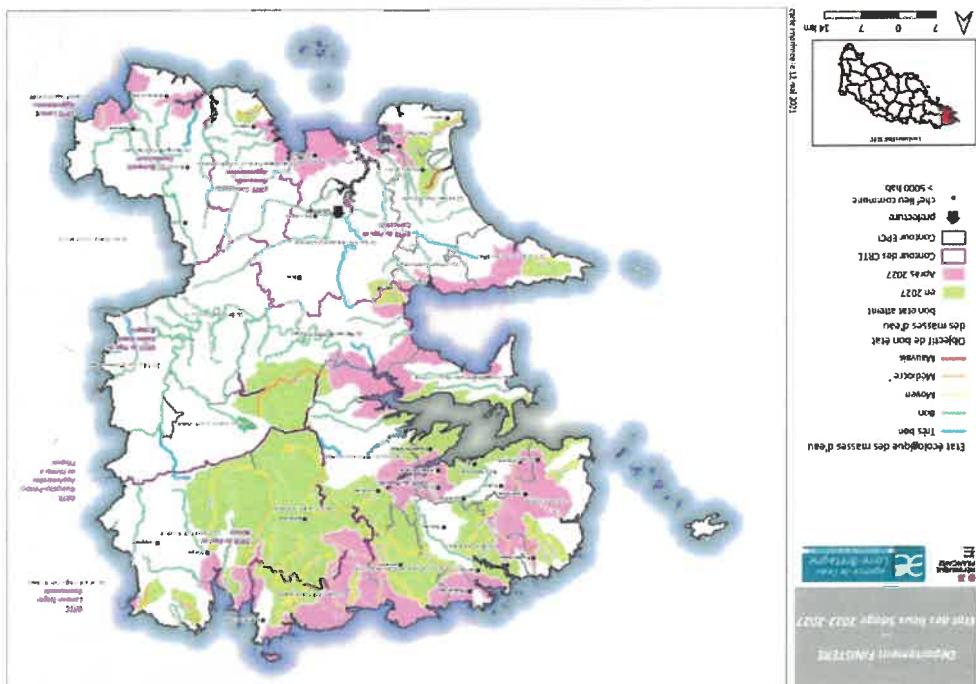
Une qualité de l'eau essentielle à la protection

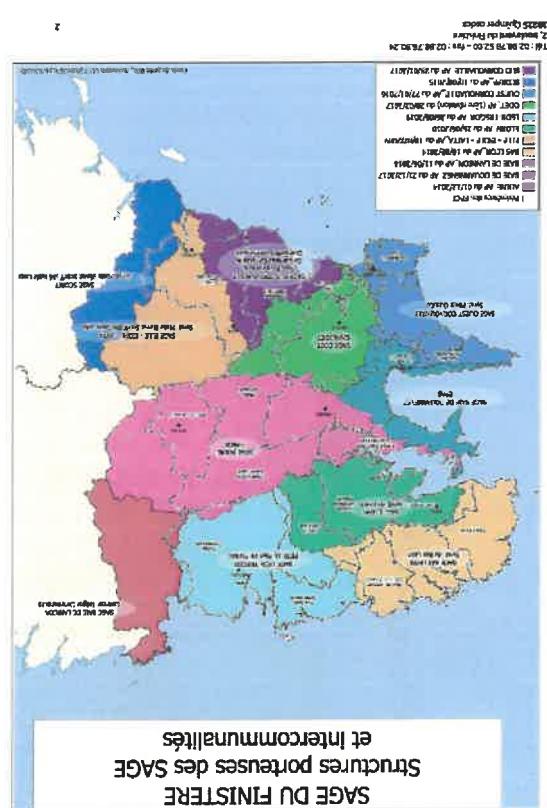
La qualité de l'eau est un enjeu important en Bretagne, qui fait l'objet d'une attention particulière à la suite de la mise en place des programmes de recherche de l'eau. Ils permettent de suivre les états physico-chimiques (nitrates, pesticides, phosphore...), et biologiques des eaux de surface et de la mer en Cormouaille. L'état écologique des masses d'eau de surface est globalement qualifié de bon. La qualité des eaux dans les baies de Douarnenez et Concarneau est cependant moins bonne. En cause, les activités économiques, portuaires et la proximité des villages porcins. Ces derniers ont un impact important sur la qualité des eaux, notamment du au rejet de nitrate. Depuis les années 2010, des actions sont menées pour limiter leur emprise sur l'environnement et tenir ainsi à échelle. A ce titre, les zones humides fournit des biens précieux et rendent de nombreux services : épuration de l'eau, atténuation des crues, soutien d'étagage. Cependant, de grandes surfaces de ces zones sont développées, notamment dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



La gestion de ces cours d'eau s'opère selon une déclinaison territoriale du bassin Loire-Bretagne vers les sous-bassins qui la composent, dont celui de la Bretagne, dénommée « Vilaine et côtiers bretons », il se compose de 21 SAGE, dont quatre sont présents en Cornouaille : baie de Douarnenez, Ouest-Cornouaille, bassin-versant de l'Odet, bassin Sud-Cornouaille. Ils portent des actions de suivi, de restauration de la qualité de l'eau, de lutte contre les pollutions diffuses, d'entretien, de protection et de restauration des éco-systèmes aquatiques.

Une gestion du réseau : du global au local





1. Source : Bretagne environnement : évolutions des gisements de déchets ménagers ou assimilés

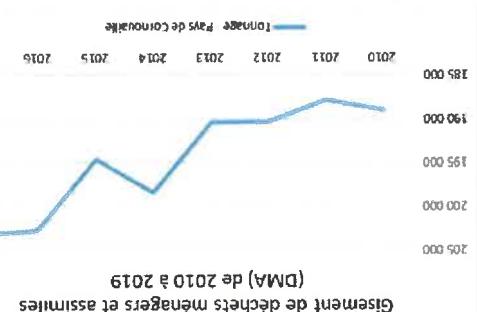
La collecte sélective des recyclables secs (emballages et journaux-magazines), au cœur du système, représente 9 % du gisement DMA. La Corouaille est la Bretagne dispose d'un très bon ratio de collecte pour ce flux avec 67 kg collectés par habitant en 2017 contre 47 kg par habitant au

l'Atlantique et la Manche.

Ce gisement important de végétaux se retrouve dans les autres régions de France bordant météorologiques (augmentation de 12 % entre 2013 et 2014 puis baisse de 10 % entre 2014 et 2015). 24 % des DMA. Autre caractéristique de ce flux, sa variabilité interannuelle liée aux conditions 2017 (+20 %). Ces déchets représentent aujourd'hui 44 % des tonnages collectés en déchèterie et La quantité de déchets végétaux a particulièrement augmenté, soit +30 kg/habitant entre 2010 et des déchets¹.

De 2010 à 2017, le geste « jeter » a évolué en Bretagne : la production d'ordures ménageres résiduelles (OMR) a baissé (-35 kg/hab, -13 %) alors qu'universellement, le dépôt en déchèterie a bondi (+15 %, +47 kg/hab). L'ensemble de ce processus de collecte est géré par le service public de gestion

Source : Bretagne environnement



Le déchetterie régionale.

La quantité de DMA en Corouaille croît très nettement depuis 2013. Cette progression est très liée à la crise économique et à la relance de la croissance. Après la crise de 2009, la consommation a stagné, voire baissé et de facto entraîné une stagnation de la production de déchets. Le nombre de déchets produits depuis n'a pas cessé de croître. La quantité de déchets produit par habitant est elle aussi en croissance puis 2013 en Corouaille. Cette tendance se retrouve, à moindre mesure, à la périphérie, voire dans les communes qui ont porté leur économie sur l'industrie et le commerce. Les déchets ménagers et assimilés (DMA) se décomposent en ordures ménageres (OM) collectées

d'encombrants.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont préparés au porteur ou en appart volontaire, et en auprises des ménages, en collecte séparée ou non, en porte-à-porte ou en appart volontaire, et en déchets collectés en déchèterie (hors déballis et gravats) ou par des collectes spécifiques

Production de déchets

comptence et sont répartis dans deux syndicats de gestion des déchets : le SLIDEPAC et le Valcor. À fiscalité propre au plus tard le 1er janvier 2017. Les EPCI de Corouaille ont tous pris cette compétence. Toutes les communes (sauf exception) devaient transférer cette compétence à leur EPCI communautés urbaines, puis aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Les différentes évolutions législatives ont attribué la fonction compétence gestion des déchets ménagers et assimilés aux EPCI à fiscalité propre : d'abord aux métropoles et aux

Les syndicats de gestion des déchets

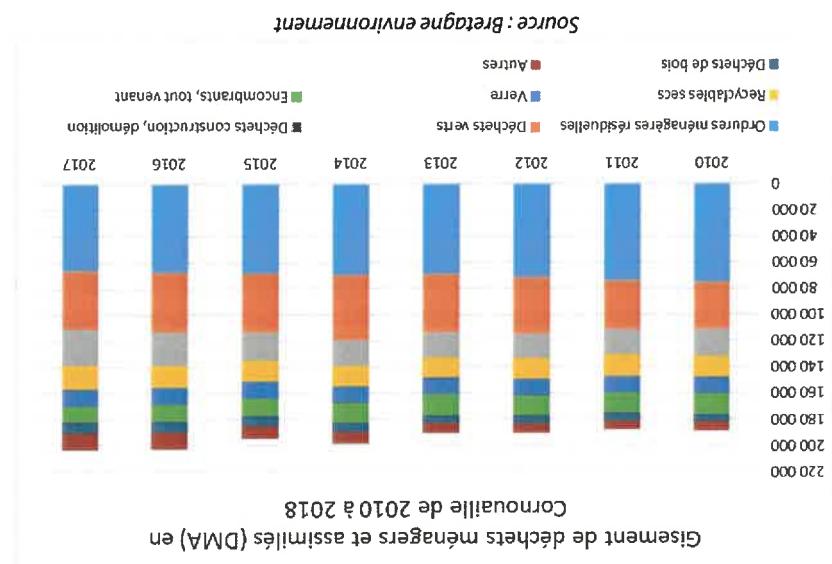
déchets

La transition écologique liée à la valorisation des

Cornouaille, les DMA sont triés, collectés et déposés en dans les nombreuses déchetteries. Avec la valorisation des déchets est nécessaire mais elle coûte cher aux collectivités et aux usagers. En

La valorisation des déchets

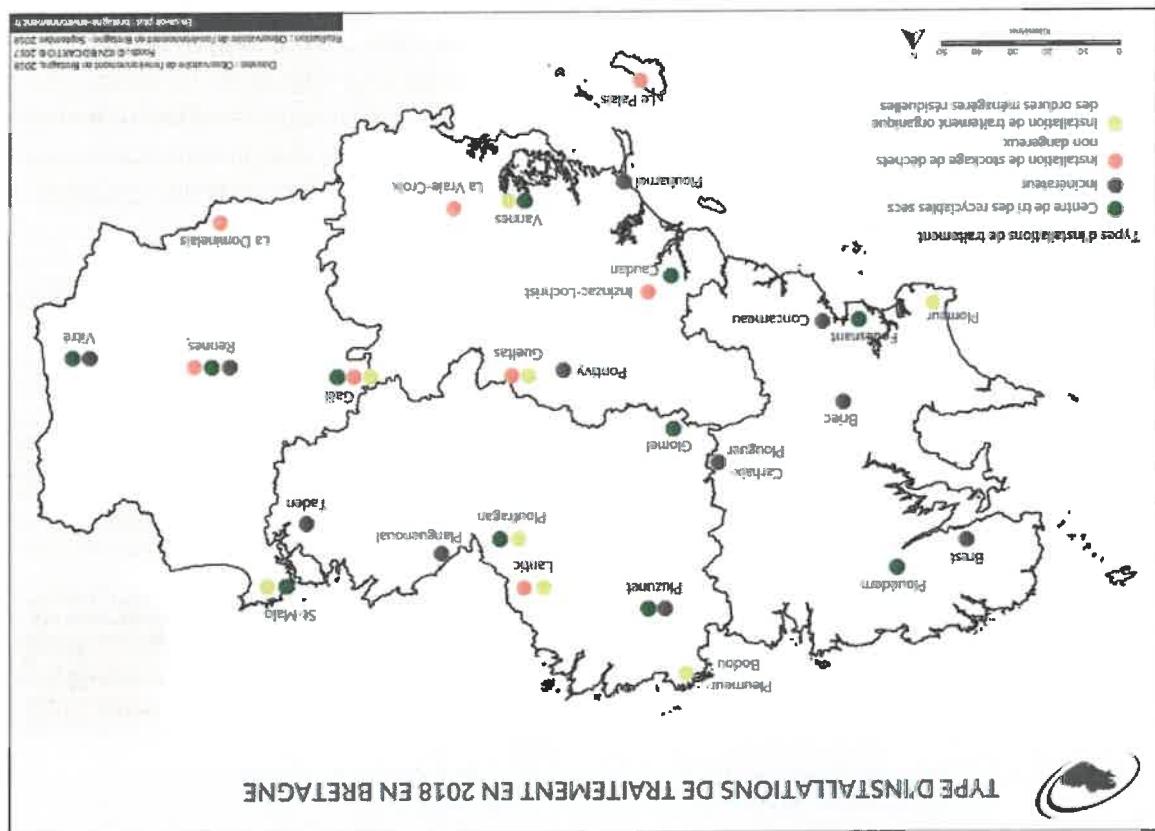
lombricompostage (décomposition rapide, efficace et sans odeur réalisée par de petits lombrics). La valorisation biologique matérielle de matière organique en présence d'air et d'humidité) et le dégradation biologique de cette pratique, notamment sur le compostage « classique » (les informe sur les techniques de cette pratique, notamment sur le compostage « classique » encourage le compostage domestique individuel. Elle propose à ses habitants des composteurs et lombricomposteurs... En Cornouaille et depuis 2001, Intercommunalité Cap Sizun – Pointe du Raz communiquait, la fourniture de composteurs individuels et/ou collectifs, la fourniture de communication, la fourniture de composteurs individuels à ses opérations de déchetteries en Bretagne par la majorité des collectivités bretonnes via une quinzaine d'années en Bretagne mais valoriser ces déchets via le compostage ou la collecte sélective. Le tri à la source des biodéchets issus des déchets alimentaires a été encouragé depuis une quinzaine d'objets est de ne plus éliminer mais valoriser ces déchets via le compostage ou la collecte sélective. Solution leur permettant de ne pas jeter les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. L'environnement fixe l'objectif de 100 % des producteurs de déchets disposant, avant 2025, d'une dernière roue du mécanisme de collecte, la gestion des biodéchets. L'article L. 541-1 du code de



mis en place l'extension des consignes de tri ont un taux de refus plus faible². L'organisation de collecte impacte notablement le taux de refus. Logiquement les collectivités ayant de tri pour la Bretagne est de 13 %. Celui-ci est nettement inférieur au taux moyen national (16 %). ménagères résiduelles (incinération ou enfouissement). Le taux moyen de refus en sortie de centre valorisation et qui par conséquent doivent être éliminés via les mêmes filières que les autres déchets ménagers (inclusion ou enfouissement). Le taux moyen de refus en sortie de centre valorisation et qui par conséquent doivent être éliminés via les mêmes filières que les autres déchets ménagers (inclusion ou enfouissement). Le taux moyen de refus en sortie de centre

Autre fraction issue du tri, les refus de tri. Il s'agit de matériaux ne pouvant rejoindre des filières de collecte. sacs, films plastiques, pots, boîtes et barquette) qui impactent plus le volume que le tonnage des consignes de tri. Ces extensions des consignes de tri concernent des matériaux légers (sacs, nacelles, films plastiques, pots, boîtes et barquette) qui impactent plus le volume que le tonnage notamment, une augmentation des plastiques triés, liée à la mise en place d'opérations d'extensions des consignes de tri. Ces extensions des consignes de tri concernent des matériaux légers (sacs,

SIDEPAQ³



La valorisation des déchets peut se faire sous trois formes : énergietique, de matière et organique. La valorisation énergétique est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie peut être utilisée pour chauffer des immeubles. En Corse, par exemple, pour chauffer des immeubles, c'est l'incinération des ordures ménagères qui permet cette production d'énergie et de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Enfin, valorisation organique est utilisée pour amender les sols de compost, digester ou autres déchets organiques transformés par voie biologique. Ces trois types de valorisation sont pratiquées en Corse, mais aussi dans les usines de valorisation énergétique (production d'énergie et réutilisation de matériaux notamment les métaux ferreux et non ferreux) et par les déchetteries et recycleries en Corse, comme par les usines de valorisation énergétique et par les déchetteries et recycleries.

SIDEPAQ, les emballages sont valorisés via les bonnes filières de recyclage. Mise en œuvre du tri sélectif dans la totalité des communes couvertes par les syndicats Valcor et

composé de :

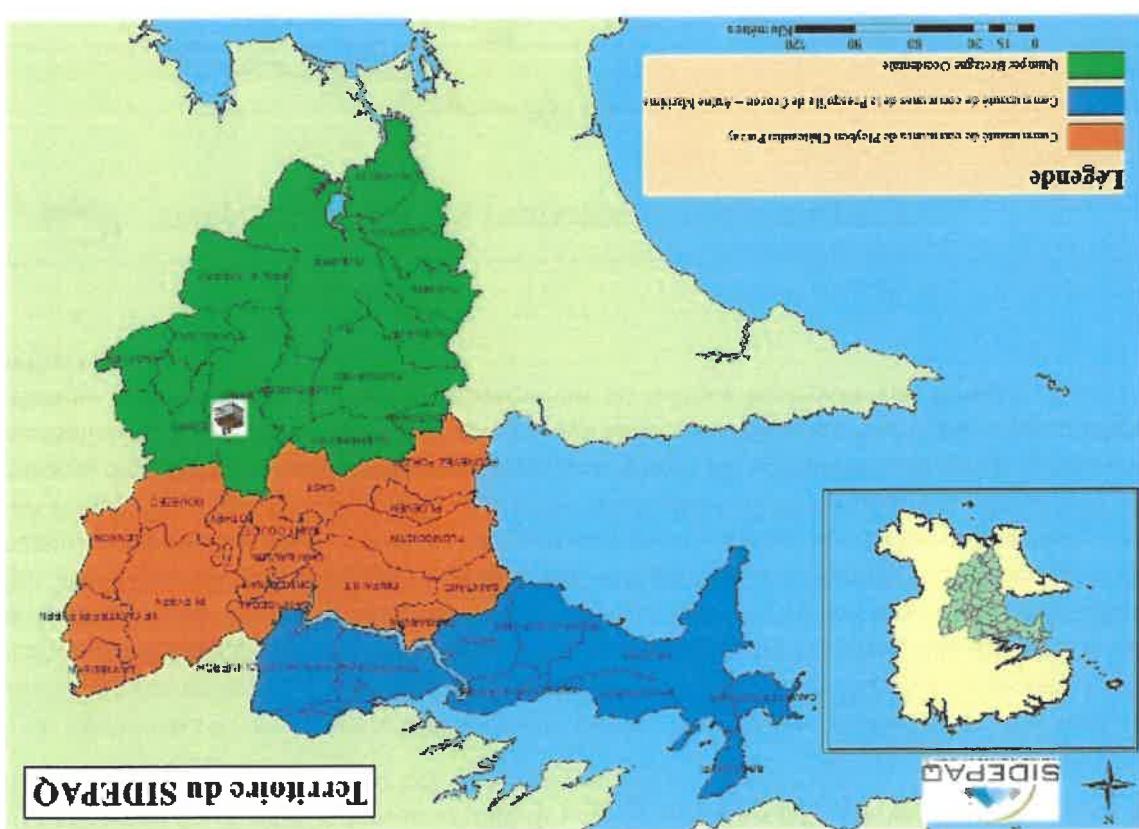
VACOR est un syndicat mixte dit ferme qui regroupe sept établissements publics de coopération intercommunale pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il est

VACOR⁴

Le SIDEPAQ s'investit au quotidien pour traiter les ordures ménagères et ainsi garantir la sécurité de l'environnement du site de traitement et de ses environs. Chaque semaine, environ 1000 tonnes d'ordures ménagères arrivent à l'usine d'incinération et doivent être traitées en continu. La continuité de service est un impératif. L'un des engagements du SIDEPAQ est de valoriser le plus possible ces déchets en produisant de l'énergie, en orientant la matière recyclée vers des filières de valorisation mais également en réduisant au maximum le transfert vers des centres de stockage de certains résidus issus de l'industrie. Toujours au travers de cet engagement, le SIDEPAQ, étude et appuie les collectivités membres pour mieux identifier le gisement d'ordures ménagères, en qualité et quantité, en amont de l'incinération.

- Garantir la sécurité environnementale ;
- Valoriser au mieux les déchets ;
- Assurer une continuité du service public ;
- Maîtriser les coûts ;
- Concerner et dialoguer.

Les engagements du SIDEPAQ s'inscrivent pleinement dans les orientations nationales en matière de gestion des déchets. Ils sont de plusieurs ordres :



Valcor gère ainsi trois centres de transfert situés à Confort-Meilars, Fouesnant et Quimperlé. Ce dernier, appelé aussi quai de transfert, est un lieu de transit pour les déchets collectés par les EPCI. Pour le traitement des déchets, le territoire couvert par le syndicat dispose de centres de transfert

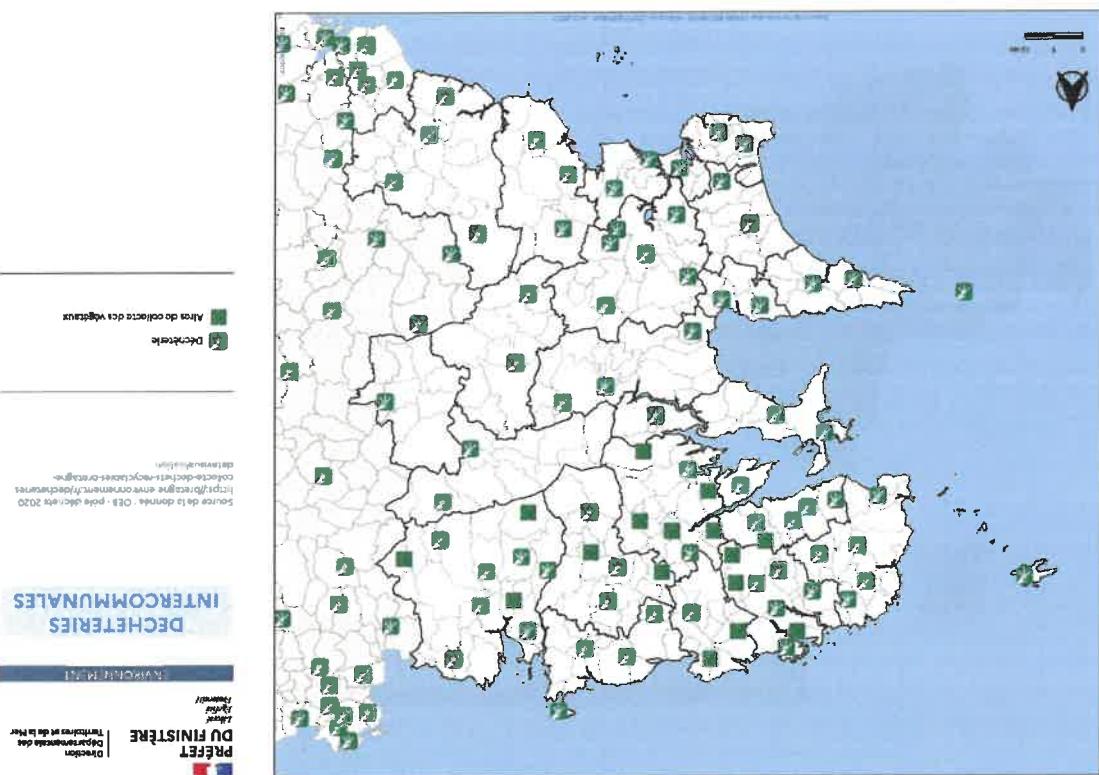
- traitement des déchets ménagers.
- Pour la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, le syndicat assure la compétence assimilée, y compris l'exploitation des déchèteries.
- L'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, y compris l'exploitation des déchèteries.
- Pour Concarnoët Agglomération et Quimperlé Communauté, le syndicat assure la compétence l'exploitation des déchèteries.
- Pour Concarnoët Agglomération et Quimperlé Communauté et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, le syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, à l'exception de Communauté, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et la Communauté de Communauté, la Communauté de Communes du Cap Sizun - Pointe du Raz, Douarnenez compétence,
- Pour la Communauté de Communes du Cap Sizun - Pointe du Raz, Douarnenez par incinération des déchets ménagers et assimilés et des études, à l'exclusion de toute autre
- Pour la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, le syndicat assure le traitement

suitantes :

Valcor est un syndicat d'études, de réalisation et de gestion et a compétence en matière du traitement et transport des déchets ménagers et assimilés selon les conditions particulières



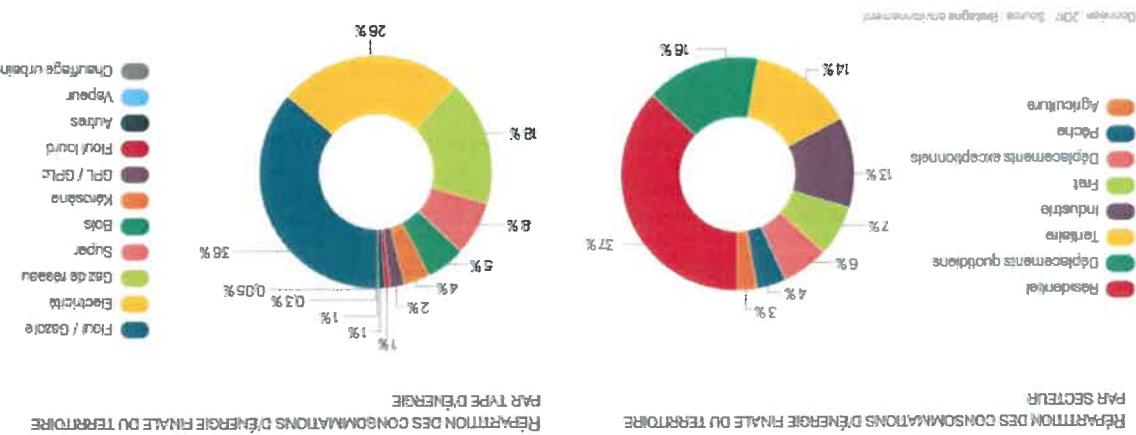
- Quimperlé Communauté.
- Douarnenez Communauté,
- Concarnoët Agglomération,
- La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,
- La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden Sud,
- La Communauté de Communes du Cap Sizun - Pointe du Raz,



Les camions de collecte des déchets ménagers se dirigent vers les centres de transfert de leur tourneé (sauf CCA), la collectivité qui vide en direct à l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets pour décharger leur contenu. Les déchets sont ensuite acheminés vers l'UVE de Concarneau ou un autre extérieur. En effet, pendant la période des arrêts techniques de l'UVE, dans le cas où une autre estivale, la quantité de DMA reçue peut être supérieure à celle que peut traiter l'UVE. Dans ce cas, il est possible de faire plusieurs sorties de DMA vers d'autres sites de traitement.

Les consommations d'énergie issues des compositions fossiles (fioul, gaz et charbon) sont les principales responsables du déséquilibre planétaire. Pour répondre à la problématique du changement climatique, la France s'est engagée dans la réduction de ses consommations énergétiques. Ainsi, ces dernières années, différentes lois (lois Grenelle I et II, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.) ont renforcé le cadre législatif afin d'atteindre l'objectif fixé à 2050 : la neutralité carbone du pays. Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire d'activer deux leviers en parallèle : la réduction drastique des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

Une trajectoire énergétique ambitieuse



Le secteur résidentiel (2244 GWh) est le secteur tertiaire (875 GWh) le moins consommateur avec 51 % de consommations, toutes énergies confondues. Un peu moins d'un tiers des consommations est à imputer aux transports des personnes et des marchandises. Le secteur de l'industrie consomme 763 GWh (16 %), la pêche 4 % et l'agriculture 3 %. La consommation électrique n'a pas les mêmes ratios que les bâtiments (résidentiels et tertiaires) « dévorant » 75 % de l'électricité consommée.

Le secteur résidentiel (2244 GWh) et le secteur tertiaire (875 GWh) sont les plus consommateurs d'énergie, respectivement pour 5 % et 2 % des consommations d'énergie. Les bâtiments et le secteur tertiaire consomment 26 % de gaz GPL (appelé également citrine ou propane) contribuent sollicité (26 %). Le gaz de peseau, non présent sur l'ensemble du territoire, assure 18 % des consommations énergétiques du territoire (48 %). L'électricité est le second type d'énergie le plus consommé (1758 GWh) et pour le chauffage des bâtiments (774 GWh), concentrent la moitié des produits pétroliers (2201 GWh), utilisés principalement comme carburants pour les véhicules (1758 GWh).

Les consommations énergétiques cornouaillaises sont essentiellement régionales et corrompues.

La balance énergétique de la Cornouaille est largement déficitaire. La consommation d'énergie finale est à 70 % imputable aux secteurs résidentiels, tertiaires et aux déplacements. Tous usages confondus, la consommation cornouaillaise est largement dépendante de la Corse (6 071 GWh de consommation, contre 484 GWh de production), la balance énergétique de la Cornouaille est largement déficitaire. La consommation d'énergie finale est à 70 % imputable aux secteurs résidentiels, tertiaires et aux déplacements. Tous usages confondus, la consommation cornouaillaise est largement dépendante de la Corse (6 071 GWh de consommation, contre 484 GWh de production), la balance énergétique de la

Les consommations énergétiques cornouaillaises

La balance énergétique de la Cornouaille est largement déficitaire : 8 % des besoins énergétiques sont couverts par des moyens de production locaux. Cette part de production est faible mais assure à 93 % par des énergies renouvelables.

La balance énergétique de la Cornouaille

Les transitions énergétiques

Les énergies renouvelables, un important potentiel à exploiter

Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2017. L'équilibre énergétique du territoire nécessitera encore de nombreux efforts avant d'y parvenir.

énergies renouvelables. La Corouaille est engagée sur cette voie et a obtenu la labellisation «

Le bilan des productions

La production d'énergie en Corouaille est de 484 GWh en 2017, à 81 % consommée sous forme de chaleur (392 GWh) et à 19 % restituée sous forme d'électricité (92 GW).

Les territoires de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et Concarneau Corouaille Agglomération fournissent 57 % de cette production locale, notamment grâce aux deux unités de valorisation (CCA) énergétique des déchets (UVED) implantées à Brie et à Concarneau. Elles alimentent en chaleur des installations tierces pour 63 GWh et reinjectent 23 GWh sur le réseau électrique.

En 2017, la production d'électricité du territoire (92 GWh) est en grande partie assurée par l'éolien via une cogénération, complétant ce mix électrique corouillais.

L'électricité renouvelable

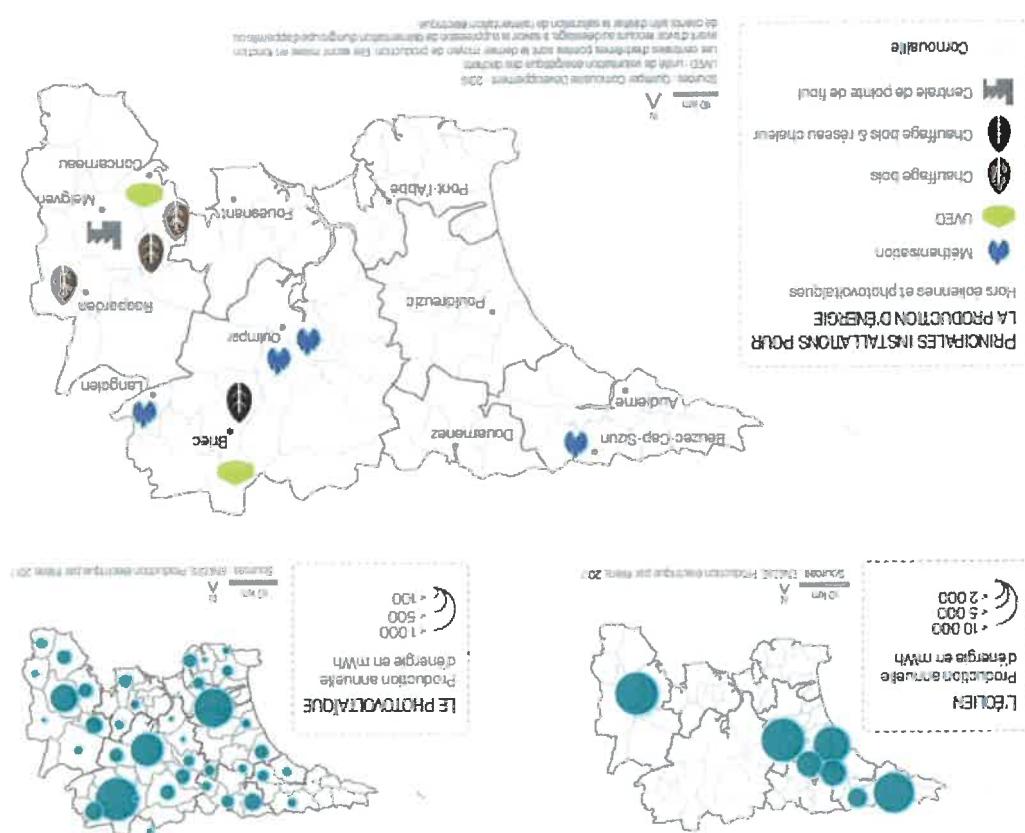
En 2017, la production d'électricité du territoire (92 GWh) est en grande partie assurée par l'éolien via une cogénération, complétant ce mix électrique corouillais.

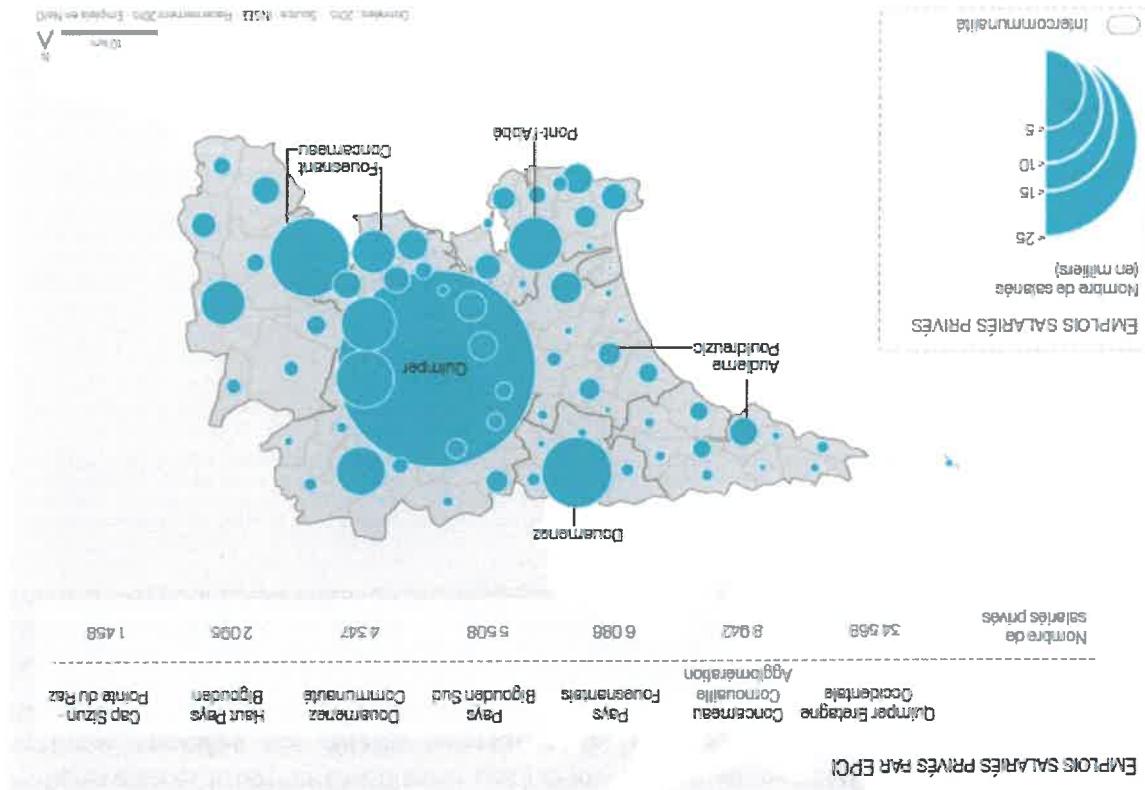
Le premier parc éolien breton a été inauguré dans la commune de Goulien, en 2000, dans le cadre du programme « Eole 2005 ». En 2018, suite à la rénovation du site (reposuring), de nouvelles machines ont été implantées. Cependant, pour des raisons d'évolution du cadre législatif, la taille des turbines n'a pas pu être augmentée. L'évolution technologique devrait cependant permettre un gain de 20 % de la production. Ainsi, 6 parcs éoliens sont implantés dans le passage corouillais, pour un total de 25 mits et 36,2 MW de puissance. Un parc de trois machines a été mis en service à Pouldergat pour 7,2 MW, et une extension du parc de Guilher-sur-Goyen est prévue pour 2,4 MW. Ces projets vont contribuer à faire croître la production éolienne dans les années à venir. Les perspectives d'implantation de nouveaux projets sont néanmoins limitées en Corouaille en raison de l'habitat diffus et de la limite des 500 mètres aux habitations. A long terme – et si les expérimentations, notamment au large de l'Ile de Groix, sont validées par les industriels – l'augmentation de la production éolienne devra passer par l'éolien flottant en mer.

En 2017, la quasi-totalité des communes corouillaises dispose d'au moins une installation photovoltaïque. Ainsi, 1 045 installations photovoltaïques bénéficient de « l'obligation d'achat » pour d'habitation jusqu'à 1 200 KWh pour la plus grande, située à Brie.

Avec le vent qui la balaye, les courants qui la sculptent et la houle qui la frappe, la Cornouaille dispose d'un potentiel énergétique important sur sa façade littorale. Si des études ont pu être menées ces dernières années, le territoire ne dispose pas à ce jour d'installations d'EMR recensées. Les servitudes maritimes associées aux critères techniques des technologies actuelles ne permettent pas d'envisager à court terme le recensement d'installations. La baigne marine et l'état de mer pouvant être violent en mer d'Iroise, les industries doivent consulter leurs techniques avant de pouvoir les implanter au-delà des côtes cornouaillaises. Cependant, la rudesse de ces conditions maritimes peut être un atout pour la validation de prototypes sur des fermes-pilotes de quelques unités.

Les énergies marines renouvelables (EMR)





Historiquement, la cornouaille est un territoire industriel et cette caractéristique se retrouve dans le poidi des secteur dans l'emploi. Cependant, la composition du tissu industriel est particulièrement marquée par l'agroalimentaire puisque ce secteur représente 45 % des emplois du territoire (contre 36 % en Bretagne et 17 % en France). Des entreprises emblématiques y sont d'ailleurs installées : Monique Ranou à Saint-Évarzec, Hénaffa Pouldreuzic, Euroserum à Quimper, Bondueille à Rosporden, la Maison Chancelle - Connetable à Douarnenez... La forte présence d'industries agroalimentaires a permis à Cornouaille d'être moins touchée par la crise due d'autres secteurs que la métallurgie avec des entreprises comme Massilly-Franpac à Larmor-Lux, le secteur de la machine et d'équipements, la fabrication de textiles...) avec des entreprises d'installations de machines et autres industries (industries manufacturières de préparation et on trouve le secteur des « autres industries » (industries manufacturières de préparation et durameuse et le secteur des industries concentrées concurrence près de 30 % des emplois industriels : l'industrie agroalimentaire (AA), trois domaines concentrent près de 30 % des emplois industriels : Néanmoins, le tissu économique est très varié, en témoigne l'importance d'autres secteurs. Après frontières.

Cornouaille, et plus largement la Bretagne, nourrissent des populations bien au-delà de leurs territoires. Cette branche de l'industrie est moins soumise aux crises conjoncturelles puisque la cornouaille, et secteur des salariés privés Région Bretagne, nourrissent des populations bien au-delà de leurs frontières, et le secteur des industries de production et diffusion d'énergie, d'assainissement, de durameuse et le secteur des industries concentrées concurrence près de 30 % des emplois industriels : l'industrie agroalimentaire (AA), trois domaines concentrées concurrence près de 30 % des emplois industriels : Néanmoins, le tissu économique est très varié, en témoigne l'importance d'autres secteurs. Après gestions des déchets.

Avec 113 000 emplois, dont plus de 75 000 dans les services, l'emploi cornouaillais est largement dominé par le secteur tertiaire. En parallèle, 14 % de ces emplois se concentrent dans l'industrie (contre 12 % en France).

Les transactions économiques

Territoire maritime par excellence, la Cornouaille compte aujourd’hui 8 150 emplois liés à la mer (hours tourisme), soit 8 % de l’emploi total. L’économie maritime du territoire est très marquée par

Territoire maritime par excellence

notamment pour préserver l'accès à la mer. maritimes aux besoins très spécifiques, une spécialisation forte des espaces est privilégiée, d'une particularité propre à la Cornouaille, qui compte six ports de pêche. Pour les secteurs de l'espace total. Les zones portuaires et maritimes s'étendent sur 153 hectares (7 % du total). Il s'agit catégorie en termes de surfaces concerne les zones dites « polyvalentes » : elles représentent 26 % cornouaillaises a pour vocation dominante l'activité industrielle et artisanale (44 %). La deuxième Creac'h-Gwenn et Ti-Liwig. Près de la moitié du foncier économique situé dans les ZAE Agglomération). La plus grande est la zone du Guélen (Quimper) avec 1 78,5 ha, suivie de Kerdrionou, territoire représente 40 % du foncier (huit à QBO et deux à Concarneau Cornouaille et Quimper Bretagne Occidentale (QBO) en concentre 55 %. Par ailleurs, les dix plus grandes ZAE du territoire représentent 2 100 ha de foncier économique.

La gestion du foncier économique, un enjeu de développement



Bretagne : la part de l'industrie est légèrement supérieure sur le territoire cornouaillais (22 % contre 20 %) et, inversément, les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont moins représentées (14 % contre 16 %). Ces différences sont principalement liées au poids de Brest et Rennes. En effet, les emplois dits « à fort niveau de qualification » se concentrent très majoritairement dans les métropoles. Ces écarts se retrouvent à l'échelle nationale dans des proportions plus importantes. L'industrie représente 16 % et les activités spécialisées, scientifiques et techniques présent pour 19 % des emplois salariés privés français.

Près de 75 % des emplois se retrouvent dans ce pan de l'économie : 42 % pour le commerce, les transports et les services divers ; 32 % pour l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Avec près de 30 % d'employés et 26 % de professions intermédiaires, le tissu économique cornouaillais est majoritairement orienté vers les services. Au même titre que le territoire national, le caractère des emplois contre 20 % en France) et la sous-représentation des cadres (12 % contre 18 %).

Une économie tournée vers les services, mais avec un profil atypique

Tous les territoires bénéficient de cette transition et l'Ademe estime à 146 000 le nombre d'emplois «verts». Ces métiers à finalité environnementale représentent ainsi 0,5 % de l'emploi en France en 2014. Ils sont aussi en nette croissance, soit + 8 % entre 2007 et 2014. Tous les secteurs sont touchés : gestion des déchets, production et distribution d'énergie et d'eau, protection de la nature, industrie, transports... Certaines activités ont déjà connu une hausse très importante des emplois directs entre 2006 et 2016 : + 250 % pour le biogaz, + 106 % pour l'éolien, + 212 % pour la géothermie...

En 2017, l'Ademe et le ministère de la Transition écologique et solidaire estiment à près de 4 millions de nombre de professionnels travaillant dans l'économie verte. La transition écologique en cours tend à s'étendre à l'ensemble des secteurs de l'économie, les professions intégrant de plus en plus les enjeux environnementaux. En France, ce sont près de 3,8 millions d'emplois qui se développent dans l'économie verte. Le bâtiment est particulièrement concerné : les nouvelles normes et les aspirations des consommateurs obligent les constructeurs à se tourner vers des matériaux durables, constants avec des matériaux écologiques.

La transition écologique est une véritable opportunité pour tous les citoyens français. Elle permet de répondre à de grands enjeux environnementaux en éloignant des énergies fossiles, comme l'enonce l'article 2 des accords de Paris sur le climat. Elle est aussi créatrice d'emplois sur l'ensemble du territoire.

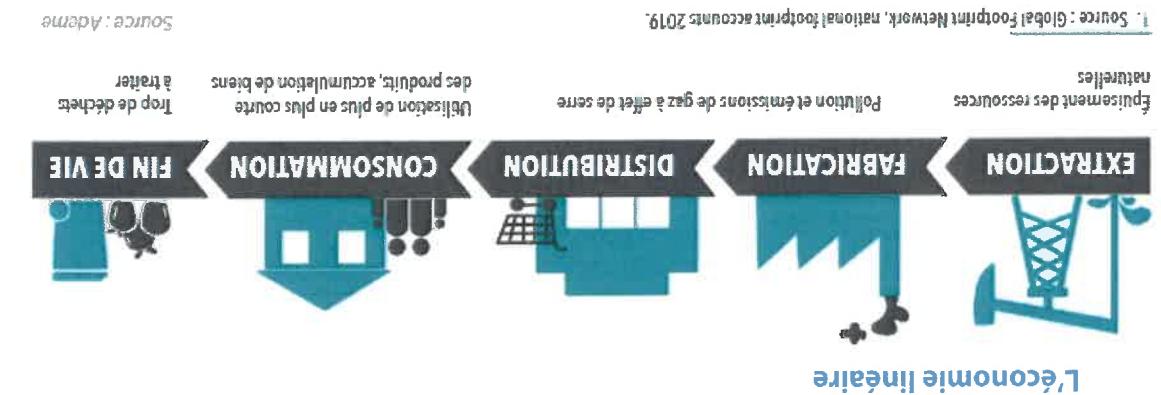
Le nombre d'emplois «verts» en net croissance

La filière navette compte 981 emplois et, bien qu'elle soit présente partout en Bretagne, il s'agit d'une spécificité du territoire, notamment au regard du poids de l'industrie navette et de la course au large. Toute la filière navette se retrouve sur le territoire : de la formation (Institut navette de Bretagne) à l'intermédiaire (CDK Technologie à Concarneau), pôle Finistère course au large à Port-la-Foret, des entreprises innovantes (Glenans à Concarneau, Pogo Structures à la Forêt-Fouesnant, Pogo Structures à etc.), des entreprises innovantes (Cdk Technologie à la Forêt-Fouesnant, Pogo Structures à etc.), des entreprises innovantes (Cdk Technologie à la Forêt-Fouesnant, Pogo Structures à etc.).

L'importance de la construction navale est la seconde spécificité du territoire. En effet, les pays de Brest, Lorient et de Cormouaille se partagent 95 % des emplois du secteur. Avec 1 345 emplois, la construction navale représente 17 % de l'emploi maritime cornouaillais. Ils sont principalement localisés à Concarneau, qui bénéficie d'une base depuis 2002.

Tout comme la pêche, le marché représente une part importante dans le secteur, soit 11 % des emplois. L'industrie agroalimentaire (ou seconde transformation) marginale le tissu économique local. Sa présence est historiquement liée à la proximité de la ressource et surtout au savoir-faire reconnu dont bénéficie le territoire. Le poids des 2 200 emplois de l'IAA est un marqueur important de la spécificité économique de la Cormouaille puisque la concentration des industries agroalimentaires y est plus forte qu'en Bretagne.

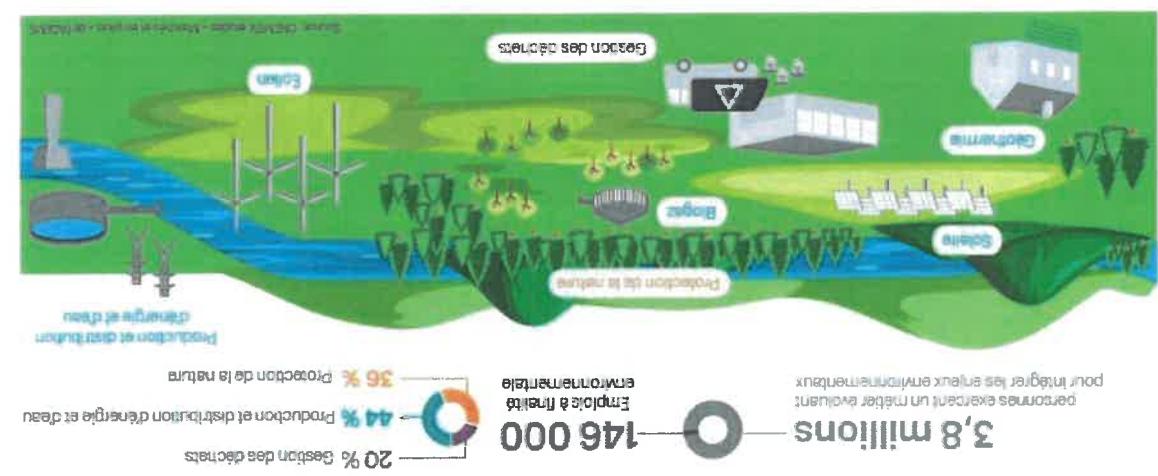
En 2016, le pays de Cormouaille compte près de 8 150 emplois. Il est le troisième territoire maritime de la région, avec plus de 12 % des emplois maritimes bretons. Trois domaines portent l'économie de la région, avec plus 90 % des effectifs : les produits de la mer alimentaires sont historique puisque les produits de la mer alimentaires, la construction navale et le nautisme représentent 90 % des effectifs.

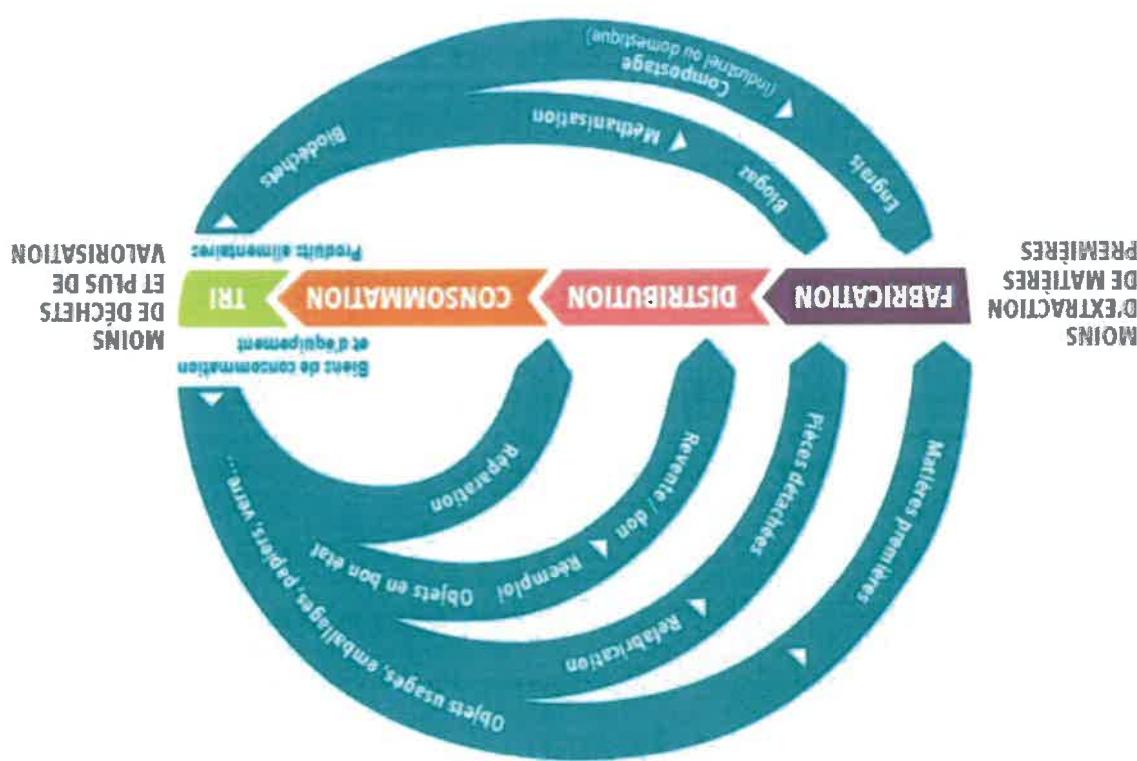


Pour inverser la tendance, l'économie circulaire prend alors tout son sens. Elle se base sur une modélisation durable qui sociale, une fabrication et une distribution vertueuse, tant environnementale que sociale, une consommation plus responsable et plus locale. L'économie mondiale exploitation de matière première, une fabrication alors tout son sens. Elle se base sur une créateurs d'emplois locaux ou vecteurs de lien social.

Souci du proposer un modèle plus respectueux de l'environnement, ces projets sont aussi méthanolisation... En Cormouaille, la transition a déjà démarré et les initiatives locales ne manquent pas. Pour fabriquer de nouveaux objets ou soit transformés en une ressource par le compostage, la déchets et en les valorisant. Après le tri, ils sont réutilisés, recyclés, deviennent la matière première circulaire à pour objectif de faire plus et mieux avec moins, notamment en produisant moins de déchets et en les valorisant. À partir de cette nouvelle consommation plus responsable et plus locale. L'économie mondiale vivait comme les Français. Il faudrait équivalent de 2,7 Terres si toute la population mondiale vivait comme les consommateurs, renouvelables en une année, est arrivé le 29 juillet. Depuis cette date, les hommes vivent à crédit, épuisant les ressources des générations futures. En conservant les consomme la totalité des ressources renouvelables en une année, est à laquelle l'humanité a beaucoup de ressources. En 2019, le jour du dépassement, à savoir la date à laquelle l'humanité a le modèle linéaire sur lequel se basent les sociétés occidentales depuis plusieurs siècles consomme de paradigme pour assurer à long terme leur survie.

L'économie durable, du modèle linéaire à l'économie circulaire





L'économie circulaire, ses principes et ses représentants connouillais

Ces politiques se déclinent dans les années à venir dans une dynamique de relance post-Covid et dans une volonté de transition écologique.

Partenaires des collectivités locales.

Les partenaires comme des flux touristiques doivent être menés et soutenus par l'ensemble des accueils de nouveaux actifs, de formation et d'insertion, de matrice des flux d'installations des champs de l'action foncière, d'une offre renouvelée de logements, d'actions d'attractivité dans les champs de relance et des axes d'une politique de transition écologique, des politiques volontaristes énergétiques, filière sur laquelle les Cornouaillais souhaitent fortement s'appuyer. Enfin, au-delà des actions de relance, est un levier pour développer encore plus les initiatives en faveur des transitions le CRT, est un levier pour développer encore plus l'eau et de la gestion des déchets. Par ailleurs, perspective durable autour des mobilités, de l'usage de l'eau et de la gestion des déchets. Par ailleurs, Ces constats ont amené les élus à travailler sur la manière d'accompagner le territoire dans une

Par ailleurs, l'accèsibilité de la pointe Bretagne et notamment de la Cornouaille reste à parfaire au plan ferroviaire. A ce sujet les élus cornouaillais restent persuadés que l'aménagement de la ligne grande vitesse entre Rennes et Nantes via Redon (LNOPL) doit permettre un gain de temps de parcours complémentaire pour toute la Bretagne sud vers Paris et bien sûr vers Rennes et Nantes.

• Une très forte pression sur le foncier et l'immobilier, valeur refuge de la crise, qui résulte surtout du regain d'attractivité d'une part et d'une volonté politique de réduction des consommations foncières d'autre part.

des accueils.

Enfin le clinquème pilier du CRT Ouest-Cornouaille-Odet est constitué d'un grand thème couvrant vivre et travailler en Bretagne (littoral Atlantique, préservation des effets du réchauffement climatique, lien social préserve, résau de villes petites et moyennes...), se voyant nettement concrème le tourisme, l'accueil de retraires mais il doit surtout permettre l'arrivée ou le retour revoltoisés à la fois par une bonne résistance de l'économie, une relative préservation des effets du Covid et une accélération des pratiques numériques. Ce regain d'attractivité concerne le tourisme, l'accueil de retraires mais il doit surtout permettre l'arrivée ou le retour des accueils.

Ce contrat de relance et de transition écologique de Cornouaille est construit dans un contexte de sorte espérée de la crise sanitaire due au Covid, contexte marqué par une accélération de deux éléments structurants pour la Cornouaille :

• Un fort regain d'attractivité appuyé sur des atouts forts pour les populations souhaitant vivre et travailler en Bretagne (littoral Atlantique, préservation des effets du réchauffement climatique, lien social préserve, résau de villes petites et moyennes...), se voyant nettement

Enfin le clinquème pilier du CRT Ouest-Cornouaille-Odet est constitué d'un grand thème couvrant les transitions économiques et les enjeux fonciers qui impactent nos capacités de développement, les transitions économiques et les enjeux fonciers qui impactent nos capacités de développement, sur l'emploi, l'accès au logement et la vitalité de nos différentes centralités.

Ces sujets représentent des enjeux extrêmement forts à l'échelle de la Cornouaille.

- et les déchets.

- l'eau/assainissement,

- les mobilités,

Le CRT Ouest-Cornouaille-Odet identifie trois 3 thématiques fédératrices :

Article 2 – Ambitions du CRT

Article 3 – Les orientations stratégiques

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (objectif de réduction de 40%)
- Quelles alternatives à la voiture solo ? Quelles solutions de mobilités décarbonées ?
- Mailer et desservir le territoire y compris dans les zones reculées
- Quelles infrastructures ou solutions de mobilité du territoire ?
- Renforcer l'image d'un territoire « éco mobile » pour favoriser un tourisme durable, plus responsable et vertueux dans ses mobilités
- Développer l'inclusion des populations (liaisons domicile-travail pour les actifs sans solution de mobilité, domicile-services pour les personnes âgées, diminution des coûts de déplacement pour les usagers, ...)
- Quelle offre pour les publics les plus fragiles ?

Des projets de mobilité qui doivent répondre à quatre enjeux

L'importance pour chaque projet de répondre simultanément à plusieurs usages

1. La mobilité du quotidien, dominée aujourd'hui par la voiture.
2. Les mobilités actives
3. La mobilité inclusive
4. La mobilité touristique

usages

4 entrées de réflexion pour apprécier les projets mobilité sous l'angle des

- Des difficultés d'accès aux structures de services publics
- Un réseau régional orienté vers la ville centre et qui connecte mal les EPCI entre eux
- Des zones rurales mal desservies en transports en commun
- Des déplacements dépendants de la voiture
- Des pressions saisonnières sources d'encombrements et de pollution
- Et par conséquent tenir compte des nouvelles dispositions de la loi de Mobilité (LOM), afin de désenclaver les territoires ruraux, éviter le recours excessif aux véhicules polluants et de répondre à l'urgence environnementale.

Constats transversaux

Enjeux

Mobilités

mobilités, déchets, eau et assainissement

Transitions écologiques

Déchets

Enjeux

Constats transversaux

- Un coût de traitement des déchets qui augmente
- Des investissements à réaliser pour mettre aux normes les outils de collecte et de traitement
- Une économie circulaire à développer au niveau du territoire
- Une quantité de déchets verts et de déchets de bois (bois B) en forte croissance.

3 axes de réflexion pour apprendre les projets de gestion des déchets

1. Réduire - réutiliser
2. Valoriser - recycler
3. Gouvernance

Réduire - réutiliser

- La limitation/diminution de la production des déchets ménagers et assimilés
 - Tarification incitative (Pays Fouesnantais)
 - Compostage domestique individuel
 - Promouvoir la consigne des emballages
 - La prise en compte de la généralisation du tri à la source des biodéchets à composte de 2025 (Loi de transition énergétique pour la croissance verte [LTECV])
 - Obligation de mise en place d'une collecte dédiée, via une collecte en porte à porte ou en point d'appart volontaire, en complémentarité du compostage individuel.
 - Améliorer les taux de valorisation énergétique des unités de valorisation énergie (UVE),
 - Méthanisation, pyrogratification
 - Plateforme territoriale de compostage des déchets verts, déchets alimentaires, boues
 - Protection d'un aménagement organique pour l'agriculture locale
 - Stockage du carbone dans le sol
 - Protection des sols contre l'érosion, la lixiviation de l'azote
 - Production de matières premières de recyclages reintroduites dans le process de fabrication
 - Valorisation locale des matières issues de l'incinération

Valoriser - recycler dans une logique d'économie circulaire

- Harmoniser la gouvernance sur la gestion des déchets à l'échelle du territoire : 2 syndicats de gestion (Sidelpad et Valcor), des compétences différentes selon les EPCI (traitement des déchets, valorisation, exploitation des déchetteries)
- Gouvernance
 - Valorisation énergétique, énergie (UVE),
 - Améliorer les taux de valorisation énergétique des unités de valorisation énergie (UVE),
 - Plateforme territoriale de compostage des déchets verts, déchets alimentaires, boues
 - Méthanisation, pyrogratification
 - Protection des sols contre l'érosion, la lixiviation de l'azote
 - Stockage du carbone dans le sol
 - Protection de l'environnement organique pour l'agriculture locale
 - Production de matières premières de recyclages reintroduites dans le process de fabrication
 - Valorisation locale des matières issues de l'incinération

- Renforcer les secours d'approvisionnement par des interconnexions : pouvoir alimenter un secteur donne par d'autres unités de distribution : pour éviter en cas d'incident ou de pollution, autre chose que le secours à des boutillées d'eau potable - Ex : pays de l'Aulne, raccordement à un Château d'eau sur le territoire Ouest en cours

Enjeu 1 : sécuriser - interconnecter

Sécuriser la ressource en eau potable

l'eau

1. Sécuriser la ressource en eau potable
2. Améliorer les systèmes d'assainissement et les financements
3. Promouvoir la gestion intégrée de l'eau pluviale pour limiter l'artificialisation des sols
4. Recouvrir la qualité de l'ensemble des masses d'eau conformément à la directive cadre sur bien en-deçà des limites sanitaires)

3 axes de réflexion pour apprendre les projets d'eau et d'assainissement

- Instruction de la DGS de décembre 2020 : intégration de nouvelles molécules dans l'analyse de la qualité des eaux, notamment pour les pesticides et leurs métabolites => Dégradation des résultats avec mise en lumière de la présence de ces molécules (même si les seuils sont de la qualité des eaux, nouvelle réglementation sur les pesticides - Avril 2021 : l'ARS modifie sa méthodologie de classification des métabolites de pesticides : très fort impact sur la conformité de la ressource en eau.
- Nouvelle réglementation sur les pesticides : sécurité sanitaire des eaux (PGSE) Directive de 1998 : réalisation du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSE) mesure l'impact du réchauffement climatique sur les ressources en eau, et la pression sur l'eau potable (incidences : problèmes d'alimentation, barage, et stockage).
- Le SDAGE promeut les études « HMC » (Hydrologie, Milieu, Usages, Climat) qui cherchent à mesurer l'impact du réchauffement climatique sur les ressources en eau, et la pression sur l'eau potable (incidences : problèmes d'alimentation, barage, et stockage).

Fort impact de l'évolution des réglementations

- Le changement climatique aggrave les vulnérabilités locales : impact sur le débit des cours d'eau et la faible capacité de la nappe
- Des perturbations du cycle de l'eau liées aux activités humaines - en particulier sur la qualité des eaux rejetées en mer : du fait de la conchyliculture, pisciculture ...
- Une qualité de l'eau contrastée (certains bassins versants sont touchés par des nitrates)
- Un réseau hydrographique dense mais essentiellement de surface (peu de nappes)

Constats transversaux

Enjeux

Eau et assainissement Intégrant les risques de submersion

- Vigilance à maintenir sur la qualité des eaux de baignade qui constituent un enjeu économique d'eau.
- Économie majeur pour les territoires de l'Ouest - Des investissements ont déjà été réalisés pour améliorer l'évacuation des rejets des eaux usées, ex : station d'épuration des eaux usées (STE) du Pays Fouesnantais : 15 Me.
- Amélioration des réseaux à poursuivre : (réseau urbain : bassins de stockage/restitution pour traitement) et surtout des assainissements non collectifs (ANC) dont le taux de non-conformité est important, financement par l'Agence de l'eau.
- Modernisation des réseaux (STE) plutôt qu'investissement dans de nouvelles stations.
- Quique : les réseaux datent de 60 ans (cf. incident de novembre 2020) => Nouveau Schéma Directeur en cours d'étude pour définir un vaste plan de modernisation et être éligible à des potentialités subventionnées de l'ADEM.

Améliorer les systèmes d'assainissement (pour éviter les rejets vers le milieu naturel et/ou les surcharges des stations)

- Accélérer le virage technologique : SIG (réseaux), BIM (ouvrages), Asset Management (gestion patrimoniale) au sein des collectivités et structures de gestion.

Enjeu 6 : impact RH dans les collectivités

- Actions de communication vis-à-vis des populations et des industrielles, sur l'intérêt d'une économie d'eau.

Enjeu 5 : maîtrise de la consommation

- Anticipation de certains territoires pour conserver des réserves en période de haute saison touristique, les marges se reduisent - ex: Pays Fouesnantais
- Créeer de nouvelles retentes d'eau pour mieux intégrer les variations saisonnières de la consommation de l'eau du fait de l'afflux croissant de touristes et de l'assèchement progressif et constant ces dernières années des ressources en eau.

Enjeu 4 : impact du réchauffement climatique sur la ressource en eau

- Augmenter le volume des investissements sur les réseaux, les ouvrages et les moyens de contrôle afin d'améliorer leur fonctionnement (limiter les fuites sur réseaux et limiter les risques de cassé - Ex: problèmes sur les canalisations AEP été 2020 à Quimper.

Enjeu 3 : optimiser la gestion patrimoniale

- Nouveaux investissements à réaliser pour réduire l'impact des pesticides sur l'eau potable : conforme de 98 % de la ressource, pourrait chuter à 20/30 % dans le cas contraire (à confirmer). Ex à suivre/approfondir: Pays Bigouden semble en avance (l'usine de Brinjal utilise du charbon actif + ultrafiltration), Point Abbé répond aux nouvelles normes.
- Amélioration de la protection des ressources (protection des captages/forges et des cours d'eau) pour conforter le travail engagé sur lutte contre les pollutions.

Enjeu 2 : adopter des mesures concrètes pour répondre à l'évolution des normes de l'ARS en termes d'évaluation de la qualité de l'eau, réduction des métabolites des pesticides en privilégiant les mesures preventives

Pour réduire cette « dépendance », il convient d'accélérer toutes les énergies renouvelables en Cornouaille. Le territoire dispose d'une multiplicité de ressources telles que le vent, le soleil, la houle et les courants marins, les matières méthanogènes, le bois, mais pour lesquels certains freins sont à chronouallie.

quelques unités de chauffe-bois déchiquete associées pour certaines à un réseau de chaleur, photovoltaïques, installations de méthanisation, unités de valorisation énergie déchets et bœufs énergétiques sont couverts par des moyens de production locaux. Cette part de production est faible mais assure à 93 % par des énergies renouvelables : éoliennes, installations approvisionnement énergétique. Sa balance énergie est très largement déficitaire : 8 % de ses besoins énergétiques sont couverts par des moyens de production locaux. Ces deux derniers sont approuvés du fait de sa position périinsulaire dépend des territoires voisins pour son approvisionnement énergétique.

• Augmenter significativement les productions à base d'énergies Renouvelables

La Cornouaille du fait de sa position périinsulaire dépend des territoires voisins pour son approvisionnement énergétique. Sa balance énergie est très largement déficitaire : 8 % de ses besoins énergétiques sont couverts par des moyens de production locaux. Ces deux derniers sont approuvés du fait de sa position périinsulaire dépend des territoires voisins pour son approvisionnement énergétique.

- le résidentiel & tertiaire (51 %)
- dans cet atelier mais intégré au chapitre mobilité du CRTÉ
- le transports des personnes et des marchandises (29 %) (Ce volet n'a pas été traité en énergie du territoire :)

En Cornouaille, 2 secteurs concentrent 80 % des consommations d'énergie finales du territoire, et

• Diminuer drastiquement les consommations énergétiques du territoire

La transition énergétique est avant tout le résultat d'une prise de conscience du changement climatique qui nécessite d'agir localement sur 2 volets en même temps :

Constantes transversaux

Enjeux

Transitions énergétiques

- Limiter l'artificialisation des sols dans les projets d'aménagements
- Promouvoir la déconnexion progressive des rejets vers les réseaux par le développement des mesures de récupération et d'infiltration des eaux de pluie (desimpléabilisation)
- Encourager la gestion qualitative des eaux pluviales et le traitement à la parcelle dans les documents d'urbanisme
- Engager une étude d'harmonisation des compétences des EPCI en matière de gestion de l'eau

Promouvoir la gestion intégrée de l'eau pluviale

- Prospective / réglementation : modernisation des STEP avec le déploiement, si possible, de la « REUSE » (réutilisation des eaux usées traitées).

1. Répondre aux enjeux d'attractivité territoriale et de l'emploi de manière concrète
2. Rechercher des solutions pour l'accueil des populations et des actifs (offre immobilière adaptée répondant au parcours résidentiel)
3. Adapter le système de formation à destination des jeunes (formation initiale) et des salariés (formation continue), afin d'attirer et retenir les actifs
4. Permettre l'insertion de tous dans une perspective de plein emploi

4 axes de réflexion pour apprendre les questions économiques

- La rarefaction de l'offre foncière y compris pour les activités et la pression immobilière périphériques...)
- Un secteur commercial en mutation et confronté à des mutations fondatrices (énergie, services, logistique...).
- L'émergence de nouvelles activités à forte valeur ajoutée à mieux accompagner et structurer les demandes.
- La formation de jeunes et de l'adaptation de l'offre aux besoins des entreprises capacitive à loger les actifs recrutés
- Des difficultés de développement des activités liées notamment aux recrutements, voire à la fourniture et services
- Une économie rurale avec un poids important des activités alimentaires et de leurs services de proximité, aliment, commerce, usages numériques, tourisme,

Constats transversaux

Enjeux

maritime (halieutique, construction navale, nautisme)
services de proximité, aliment, commerce, usages numériques, tourisme,
Transitions économiques

1. Maîtriser de la demande en énergie
2. Développer les énergies renouvelables
3. Créer un cluster transition énergétique rurale

3 enjeux de réflexion pour apprendre la transition énergétique

Ces actions s'inscrivent dans les démarches des plans climat-air-énergie territorial (PCAE) engagées dans quelques EPCI ruraux et obligatoire pour certains d'entre eux (QBO, CC Pays Fouesnantais, CC Pays Bigouden Sud) ou volontaire (CC de Douarnenez Communauté engagée). La transition énergétique.

Outre ces deux enjeux directs liés au changement climatique, la transition énergétique est également une opportunité à saisir afin de développer un écosystème d'entreprises engagées dans la transition énergétique.

- Aliment
 - Maritime (halieutique, conchyliculture, construction navale, nautisme)
 - Industries diverses
 - Numérique
 - Tourisme
 - Commerce
- Des filières vectorielles d'emploi impactées par la transition écologique et à accompagner dans la durabilité de leurs activités

Article 4 – Le plan d'actions

Mobilités Transitions écologiques mobilités, déchets, eau et assainissement

1. Développer les infrastructures et les usages cyclables

Objectifs

- Développer les solutions cyclables alternatives à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire pour réduire les émissions de GES
- Renforcer l'attractivité touristique en améliorant les itinéraires de mobilités douces, renforcer l'approche écotourisme
- Élargir les routes départementales pour y intégrer des voies cyclables
- Étendre les pistes et voies cyclables
- Ramififier les territoires mal desservis
- Valoriser le relais vélo du PEM à Quimper et des autres PEM de Cornouaille
- Renforcer la location de vélos à assistance électrique (VAE) sur les territoires
- Renforcer et étendre le stationnement vélo notamment sécurisé

Actions phares

- L'articulation des réseaux cyclables aux autres offres de mobilité (penser les liaisons, inscrire les schémas vélo dans les PDM)
- Une réflexion à l'échelle du territoire pour créer un réseau cyclable (y adosser des boucles touristiques dans un second temps)
- Améliorer la desserte de transports collectifs sur l'ensemble du territoire

Conditions de réalisation

- territoire
2. Améliorer la desserte de transports collectifs sur l'ensemble du territoire

- La coordination entre territoires pour assurer une bonne répartition des aires (en lien avec le département)
- Un travail avec les entreprises (financements, favoriser l'accès aux zones d'activité)
- La périodicité des subventions dédiées aux aires de covoyage par le Département

Conditions de réalisation

- Construire de nouvelles aires de covoyage
- Déployer des solutions de mise en relation sur les parcours du quotidien
- Promouvoir les solutions d'autopartage

Actions phares

- Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire pour réduire les émissions de GES

Objectifs

3. Favoriser le covoyage et l'autopartage

- Développement des liens entre les autorités organisatrices de mobilité (AOM) – Aller vers la création de bassins de mobilité

Conditions de réalisation

- Organiser des parkings avec navettes afin de préserver la qualité paysagère des espaces littoraux sous-préssion touristique
- Élargir les horaires desservis par les transports collectifs
- Améliorer des intermodalités (temps d'attentes, distances entre les stations)
- Étendre les lignes de Quimper vers des territoires non reliés
- Créeer de nouvelles lignes de bus et cars entre EPCI

Actions phares

- Désgager les sites touristiques et préserver la qualité paysagère
- Permettre des séjours touristiques sans voiture pour attirer des populations non motorisées
- Élargir les périmètres accessibles par les bus hors zone AOM,
- Permettre les liaisons entre EPCI, en particulier pour l'accès aux services publics d'autres EPCI
- Simplifier les déplacements quotidiens concourant l'usage de la voiture individuelle

Objectifs

Stratégie de mobilité durable

- **Evaluer les services TAD** existants et les améliorer pour un meilleur ajustement de l'offre aux besoins avec mise en place de systèmes de TAD dynamique (horaires, publics, couts, services...)
- Mobiliser les partenaires compétents selon les publics cibles – ex. Mobil emploi pour les navettes domicile - travail

ACTIONS PHARES

- Construire des réponses ajustées aux besoins spécifiques (selon les territoires et les publics) que certaines lignes de TC peu fréquentées et émettrices de GES
- Assurer une desserte des lieux d'emploi pour les personnes actives sans solutions de mobilité sur des horaires ou territoires non desservis par les transports collectifs
- Répondre aux besoins des différents publics dans une logique inclusive

OBJECTIFS

differents publics

5. Créeer une offre diversifiée de transports à la demande (TAD) pour

- Moderniser le parc de bus et cars pour des transports collectifs moins émetteurs de GES
- Etudes préalables au changement de motorisation des transports
- Pour être en mesure de choisir la motorisation la plus adaptée au territoire
- Pour anticiper les couts de remplacement et les frais d'exploitation supplémentaires engendrés notamment par les moteurs au gaz (20 à 30% plus cher que les moteurs thermique), électriques ou à hydrogène.
- Investissements : Changement de motorisation des véhicules thermiques (gaz, hydrogène, électrique ?)

ACTIONS PHARES

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des transports collectifs

OBJECTIFS

4. Moderniser et diversifier les parcs de véhicules publics

- Produire, actualiser ou coordonner les cartographies des réseaux de mobilité du territoire
- Structurer l'information et la communication sur l'offre de mobilité à l'échelle de la Cormouaille (plateformes de mobilité)
- Articuler les projets avec le projet de mission des mobilités, dans le cadre du PEM Quijper horizon 2024

Actions phares

- Faire évoluer les comportements et les pratiques
- Faire connaître les offres pour les rendre plus efficientes

Objectifs

7. Informer, communiquer, sensibiliser pour renforcer l'accessibilité de l'offre et faire évoluer les comportements et les pratiques

- Développement de la fibre sur l'ensemble du territoire d'activités
- Coordinations territoriales pour des choix concrètes d'armature territoriale et d'installations

Conditions de réalisation

- Assurer que l'ensemble des entreprises de plus de 50 salariés ait élaboré un plan de déplacement réglementaire
- Collaborer avec les entreprises du territoire pour :
 - Prendre en compte de manière renforcée l'enjeu des mobilités inversées dans les documents d'urbanisme
 - Revitaliser les bourgs, densifier des espaces de vie, créer d'espaces de coworking
 - Réduire les distances parcourues en encourageant les mobilités inversées
- Développer le télétravail :
- Amener les entreprises à encourager le covittrage dans le cadre des PDE
- Tout en prenant en compte les difficultés générées par le télétravail (perce du lien social en entreprise), il s'agit d'une composante de la réduction des déplacements

Actions phares

- Éviter des déplacements et réduire les émissions de GES ou les engorgements de travail
- Réduire les distances nécessaires pour les personnes actives => Rapprocher lieux de vie et lieux de travail

Objectifs

6. Créer les conditions de la « dé-mobilité » par une approche transversale impliquant différentes politiques publiques

Déchets

- Réfléchir pour des services interfacé adaptés et efficaces (ex. plateformes de mise en lien covolturage)

8. Développer les coopérations entre les deux syndicats de gestion des déchets et viser l'optimisation des unités de traitement

9. Améliorer les déchetteries et développer les recycleries

- Mettre en place de nouvelles recycleries et étendre l'activité des recycleries existantes
- Réaliser des projets de mise en place d'un contrôle d'accès aux déchetteries
- Traviller à la mise aux normes de sécurité sur certaines déchetteries (Dourannes, Concarnieu)
- Réaliser une étude pour accompagner les EPCI à mettre en place la facturation aux professionnels
- Mettre en réseau et structurer les recycleries, permettant l'ouverture vers les entreprises avec, à terme un travail sur un projet de matériau théâtre à l'échelle Cornouaille (masse critique)

10. Créeer une filière de collecte et de traitement des biodéchets harmonisées à l'échelle du territoire

- (Loi de transition énergétique pour la croissance verte [LTEV] sur l'obligation du tri à la source des biodéchets à compter de 2024)
- Distribuer des composteurs individuels aux particuliers
 - Réaliser des études techniques et économiques pour la mise en place d'une collecte des biodéchets harmonisée
 - Créer des partenariats avec les agriculteurs pour promouvoir le compostage à la ferme
 - Construire de nouvelles capacités de compostage centralisé (augmentation de la capacité de l'unité existante de Ploméur et/ou construction d'une autre unité centralisée)
 - Traviller à la mise en place d'une couverture de la plateforme de maturation des marchés photovoltaïques.
 - Existeants afin de mieux gérer les eaux pluviales, événementiellement avec panneaux photovoltaïques.
 - Réaliser une étude pour la mise en place de dispositifs afin d'utiliser les marchés localement (en intégrant la dimension d'acquisition sociale) via
 - Des partenariats avec des entreprises privées
 - Des dispositifs contrignant dans les passes de marchés de travail d'aménagement

11. Améliorer la valorisation des marchés

- Inciter l'utilisation des matériaux bio-sourcés lors des rénovations
- L'agriculture et de l'industrie
- Encourager les actions de maîtrise de la demande en énergie des secteurs de la pêche, de projets complexes de rénovation énergétique
- Créer un outil commun mutualisé (SEM, SPL ou EPL) pour aider les élus à porter des réseaux de maisons de l'habitat en Cornouaille
- Renforcer les moyens du Reseau TYNÉO, promouvoir les services conseil en énergie partagé proposé par le SDÉF à l'attention des collectivités cornouaillaises et développer un territoire»,
- (TYNÉO, OPAH...) et accompagner les économies d'énergie dans les bâtiments « petit public
- Renover les logements privés en renforçant les dispositifs d'accompagnement
- Réhabiliter le patrimoine bâti des collectivités et améliorer les systèmes d'éclairage

18. Maîtriser la demande en énergie

Transitions énergétiques

- L'amélioration des réseaux d'assainissement dont l'état est préoccupant sur certains territoires.
- En matière d'investissement, il a été demandé aux EPCI de transmettre la liste des projets en cours sur leur territoire, afin de permettre la sélection d'actions prioritaires à inscrire dans les stratégies supra-cités, et en particulier sur l'enjeu de sécurité dans les projets en territoires.
- En intégrer dans un premier temps des études de mise à jour de documents cadres et d'intégration des nouvelles priorités ARS, ANC... Département
- Engager dans un premier temps des études de mise à jour de documents cadres et étudier et à prendre en compte dans le CRTE.
- L'étude du fonctionnement des territoires avoisinants (Finistère...), fonctionnement global à l'échelle des communes et EPCI dans le cadre d'une mise en cohérence des compétences et

Coordonnaison entre différents échelons institutionnels

Conditions de réalisation : des projets qui doivent s'appuyer sur une

- Sécurisation de certaines STEP exposées
- Cordons dunaires
- Secrétariat Cotiers (digues)
- Secrétaire Ddet (Quimper)

17. Prendre en compte les PAPI en cours d'élaboration et prévoir des actions plus ambitieuses sur le secteur spécifique les plus exposées au risque de submersion érosion

- Proposer un accompagnement à l'installation des petits exploitants agricoles
- Fournir en matière d'agriculture
- Faciliter l'acquisition du foncier pour les petits producteurs et mettre en lien les acteurs du CEATECH...)
- Renforcer l'anIMATION des réseaux d'entreprises et d'acteurs de l'innovation et de la formation à travers le déploiement du pôle de compétence alimentaire (ADRIA,

21. Renforcer le rôle de la Cormouaille en tant que pôle de développement durable de l'alimentation

maritime (halieutique, construction navale, nautisme) services de proximité, aliment, commerce, usages numériques, tourisme,

Transitions économiques

- Promouvoir la Cormouaille comme territoire d'expérimentation et soutenir les salons techniques, ouvertures qualifiées...).
- Répondre aux besoins en formation des entreprises (coursus d'ingénieurs et de développeurs, technologiques)
- Promouvoir les compétences et le savoir-faire des entreprises à la pointe des innovations transitions énergétiques
- Développer un réseau des entreprises qui se sont inscrites dans la dynamique des professions dédiées à la transition énergétique

20. Créer un cluster transition énergétique cormouillais

- Engager la Cormouaille dans l'hydrogène vert, vecteur stockage de l'énergie renouvelable (notamment sur l'unité du Sidépad)
- Développer les dispositifs photovoltaïques au niveau des équipements publics
- Relancer les initiatives de valorisation énergétique du bois
- Développer la méthanisation sans recours aux cultures dédiées
- Encourager la structuration des initiatives citoyennes
- agroénergétiques...).
- Déployer les outils de cadastre solaire existants, en apportant un appui adapté à chacun des différents publics cibles (propriétaires, bailleurs sociaux, entreprises, exploitants agricoles...).
- Faire des énergies marines renouvelables (EMR) une filière majeure en Cormouaille (éolien flottant, houlemotrice, hydrolien...).
- Inciter le déploiement des systèmes solaires

19. Développer les énergies renouvelables

- Soutenir une diversité des typologies d'offres de logement aux plus jeunes
- Déployer des politiques publiques motivées pour l'accès des jeunes à l'emploi
- Renforcer le système de formation adaptée aux besoins du territoire

24. Encourager l'accueil et le maintien des jeunes

- Favoriser une consommation de proximité dans l'alimentation et la restauration en itinérance
- Accompagner les transitions dans l'hébergement
- Favoriser la répartition des flux des activités culturelles et de loisirs
- Communiquer et promouvoir
- Développer de nouveaux axes de développement (tourisme d'affaire...)

23. Développer le tourisme durable en s'appuyant sur la destination touristique

- Plaisance : mener une **promotion active** auprès de clientèles francaises et étrangères et valoriser les **ports de rias** d'accès aisés et mettre en place une réglementation de fréquentation par la plaisance de sites naturels protégés
- Nautisme léger : accompagner une politique de promotion et de sensibilisation autour de l'animation de ses sites d'exception et gérer ces activités au regard de leur impact sur les sites naturels
- Inciter et accompagner davantage les filières de la construction navale et du nautisme à l'usage de matériaux biosourcés et le recyclage des matériaux et des bateaux
- Optimiser l'accès et les déplacements pour fluidifier le parcours des clientèles, en séjour ou en itinérance

22. Affirmer l'identité maritime de la Cornouaille sur toutes ses dimensions

Les actions phares citées à l'article 4 feront l'objet d'une fiche-action dans l'annexe suivant la signature du CRT.

- Développer les politiques de matière foncière associant réglementaire (SCOT, PLU) et acquisitions des terrains par des acteurs publics dans le cadre d'une réduction des consommations foncières
- Politique d'offres de logements adaptés aux besoins sur l'ensemble du territoire (localisation, location accessible, priorités d'acquisition aux primo-acquiseurs)
- Maintien d'une offre de foncier économique dans le cadre d'une recherche de sobriété (reconversion prioritaire des friches, densification des implantations, pas de nouvelles zones commerciales...).

27. Dans un contexte de réduction des consommations de foncier urbain pour permettre le développement économique et la progression agricole, assurer la maîtrise publique du foncier et des aménagements de l'offre de logement

- Mener des actions sur l'équipement des lieux publics et sur la médiation Encourager les actions de sobrieté numérique
- Proposer des tiers-lieux avec des fonctionnalités multiples
- Développer les accès au très haut débit et à la 5G

26. Renforcer les usages numériques pour les services à la population

- Renforcer les centralités et développer leur pouvoir d'attraction Déployer les outils numériques territoriaux mis en place par les collectivités publiques Pour suivre l'accompagnement pédagogique au e-commerce auprès des commerçants Mener une réflexion sur les outils pour favoriser la fusion de cellules commerciales de petite taille
- Tester des expérimentations de « boutique à l'essai » dans les centralités ou les loyers commerciaux sont très élevés et déployer des outils de type « ma ville, mon shopping » à l'échelle de la Communaillée Encourager une stratégie concrète communautaire en matière de développement commercial
- Mener des actions sur l'équipement des lieux publics et sur la médiation Encourager les actions de sobrieté numérique
- Proposer des circuits courts et des produits de proximité à valeur ajoutée
- Mener une réflexion sur les outils pour favoriser la fusion de cellules commerciales de grande taille
- Renforcer les centralités et développer leur pouvoir d'attraction Déployer les outils numériques territoriaux mis en place par les collectivités publiques Pour suivre l'accompagnement pédagogique au e-commerce auprès des commerçants Mener une réflexion sur les outils pour favoriser la fusion de cellules commerciales de grande taille
- Encourager une stratégie concrète communautaire en matière de développement commercial à l'échelle de la Communaillée
- Proposer des tiers-lieux avec des fonctionnalités multiples
- Développer les accès au très haut débit et à la 5G

25. Faciliter l'organisation locale des acteurs du commerce pour la valorisation des centralités

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (ANCT, Cemema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorçées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTÉ ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 5 – modalités d'accompagnement en ingénierie

Dans le cadre du plan de relance, déployé depuis le mois de septembre 2020, et des dotations de l'Etat aux collectivités 2021 (DETR et DSIL), les acteurs du territoire de l'Ouest Cornouaille (collectivités, associations, entreprises) ont bénéficié de plus de 19,7 M€ de subventions - hors fonds d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'appui d'experts techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE, dans une posture de facilitation des projets.

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services,

services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE,

dans une posture de facilitation des projets.

L'Etat, les établissements et opérateurs publics

d'ouvrage.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTE, dont il est maître

bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au

porteur de projets.

Il s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec l'Etat, afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CTE et l'émergence d'événements porteurs de projets.

L'animation du CTE Ouest-Cornouaille-Odet est effectuée CCD en lien avec les EPCI.

En signant ce contrat de transition écologique, la Cornouaille contribue à la relance et la transition

Le territoire signataire

partenaires.

Les financements seront mobilisés selon les dispositifs et dispositions propres aux différents

champs d'intervention.

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleures délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à appuyer leur demande pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur

Dispositions générales concernant les financements

Article 6 – Engagements des partenaires

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispenables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, en sollicitant les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

économiques

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTÉ, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTÉ ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Engagements des opérateurs publics

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'état peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, etc.

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs contractuels de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTÉ ;
- LADEME peut appuyer un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTÉ ;

En particulier :

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements qu'il déclenche (cf. annexe 3). Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

2). En complément, l'état s'engage à étudier le présent contrat à hauteur de 10,4 M€ (cf. annexe 2). En ceuvre d'une partie des actions inscrites dans le présent contrat de 10,4 M€ qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'état disponibles. Les projets qui ne seraient pas listés dans le CRTÉ – soit parce qu'ils n'entrent pas dans les thématiques du contrat, soit parce que leur impact reste très local – pourront toutefois être soutenus financièrement par l'état, notamment dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSL).

- Véillier en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
 - Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTÉ ;
 - Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
 - Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- Il se réunira au moins deux fois par an pour :

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, de QCD et des EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTÉ et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
 - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTÉ en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
 - Décidér d'éventuelles mesures rectificatives.
- Il siégera au moins une fois par an pour :

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de QCD, des EPCI, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du conseil de développement ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTÉ, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de QCD ou son représentant.

Le comité de pilotage

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTÉ, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Cette gouvernance particulière, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à échelle départementale.

Les représentants de l'Etat, de QCD et des six établissements publics de coopération intercommunale mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTÉ.

Article 7 – Gouvernance du CRTÉ

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Le dispositif d'évaluation du CRTE.
Le CEREMA pourra appuyer des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du

comité de pilotage. Il intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.
fera l'objet de compétences régulières devant le comité technique, et une fois par an devant le
avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement,
Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions)

A terme, la plateforme CRTE pourra être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue
de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, après de l'ensemble des parties
prenantes.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des
orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).
Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné
et de l'état, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en
synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être
établis, en fonction des besoins.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées
par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégue territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la
cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité
local de cohésion territoriale. L'association des EPCI sera privilégiée dans ce cadre.

- La mise en œuvre territoriale du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage
Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :
- La mise en œuvre territoriale du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage
et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'instillation de
l'agence nationale de cohésion des territoires.

suivi des projets

L'articulation avec les autres instances locales de

- Nombre de logements renovés.
- Renovation énergétique - Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire.
- Méthanisation.
 - Chaleur ;
 - Électricité ;
- Productions annuelles brutes d'énergies renouvelable et de récupération par type

Transition énergétique

- Taux de fuite des réseaux du territoire.
 - Situation des conformités des stations de traitement des eaux usées ;
 - Assainissement :
 - L'indice Biologique diatomées (IBD).
 - L'indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBM) ;
 - L'indice Pollution (IP) ;
 - L'indice Biologique Global Normalisé (IBGN) ;
 - Evolution des indicateurs de qualité biologique des cours d'eau :

Eau et assainissement

- Par filière de traitements.
 - Par type de déchets ;
 - Evolution des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) :
 - Evolution du gisement de déchets issus de l'artisanat par secteur ;
 - Evolution du gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) par type ;

Déchets

- Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé.
 - Nombre de kilomètres d'itinéraires jalonnés ;
 - Trafic moyen journalier sur les principales routes ;
 - Evolution de la fréquentation en gare ;
 - Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques IRVE ;

Mobilités

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune des schémas ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complète au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les événements litigieux survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 13 – Traitement des litiges

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Réstitution du CTE

Le CTE est évolutif. Le corps du CTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CTE

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La durée de ce contrat est de six ans.

L'entrée en vigueur du CTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CTE

- Lieu à l'économie.

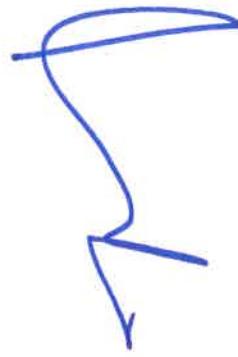
- Lieu à l'habitat;

comparaison territorial hors Bretagne)

– Consommation foncière (source à définir : MOS si possible, CEREMA si besoin de

Transition économique et foncière


Mathilde Leterrier, Déléguée territoriale
 de la banque des territoires



Philippe Mahe, Préfet
 du département du Finistère

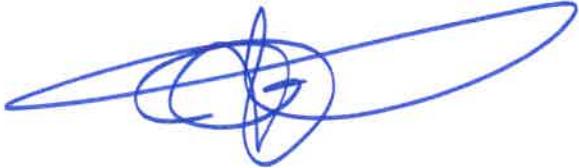

Gilles Sergent, Président
 de la communauté de communes
 du Cap Sizun - Pointe du Raz


Josiane Kerloc'h, Présidente
 de la communauté de communes
 du Haut Pays Bigouden


Philippe Audurier, Président
 de la communauté de communes
 de Douarnenez Communauté


Roger Le Goff, Président
 du Pays Fouesnantais
 de la communauté de communes


Stéphane Le Dobaré, Président
 de la communauté de communes
 du Pays Bigouden Sud


Isabelle Assié, Présidente
 de la communauté d'agglomération
 de Quimper Bretagne Occidentale

Annexes

- Annexe n°1 – Récapitulatif des financements Etat au titre du plan de relance 2020-2021 (à juin 2021)
- Annexe n°2 – Contributions spécifiques des opérateurs de l'Etat

Annexe n°1 - Récapitulatif des financements État au titre du plan de relance 2020-2021

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	Commune	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse	
Déchets	Améliorer les déchetteries et développer les recycleries	Etudes préalables aux investissements dans les déchetteries professionnelles	LE PAPER ENVIRONNEMENT	PLLOUHINEC	69 705,00 €	332 900,00 €	Déchetterie professionnelle	
		Plan de soutien exceptionnel au réseau de réemploi et de réutilisation	LA PETITE BOÎTE	PONT L'ABBE	189 900,00 €	600 000,00 €	Création d'une déchetterie professionnelle	
		CAP SOLIDARITE TREUZKEMM LA RESSOURCE QUI RIT	PILOUHINEC	PILOUHINEC	42 363,00 €		Dispositif exceptionnel ESS réemploi	
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDE	POULDREUZIC		8 608,00 €		Dispositif exceptionnel ESS réemploi	
Eau et assainissement	Investir sur les infrastructures de transport et de traitement afin de sécuriser l'approvisionnement en eau	DSII exceptionnelle 2020	CC PAYS FOUESNANTAI	FOUESNANT	135 000,00 €	657 000,00 €	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Pointe de Mousterlin - 29170 FOUESNANT	
		PRIMELIN	PRIMELIN		25 000,00 €	50 000,00 €	Réfection totale de l'assainissement du camping	
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDE SUD	TREFFIAGAT		120 000,00 €	150 000,00 €	Travaux d'enrochement d'urgence cordon dunaire de Lehan à Treffiagat	
		Sous-total Eau et assainissement		280 000,00 €	857 000,00 €			
		Améliorer la desserte de transports collectifs sur l'ensemble du territoire	DSII exceptionnelle 2020	CA QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	QUIMPER	537 000,00 €	1 611 000,00 €	
Mobilités	Créer les conditions d'une dé-mobilité	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Fondation Massé Trévidy	PLOMEIL	50 000,00 €	331 726,00 €	Projet de réaménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Quimper	
		Développer les infrastructures cyclables	DSII exceptionnelle 2020	CC PAYS FOUESNANTAI	QUIMPER	45 000,00 €	96 600,00 €	Cornouaille Mobile
				BENODET	100 000,00 €	391 971,00 €	Banque Alimentaire du Finistère itinérante	
							Aménagements cyclables Route du Poulimic à Bénodet	

Thématique CRTIE	Orientation CRTIE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
		CC PAYS FOUESNANTAIS	FOUESNANT	75 000,00 €	300 000,00 €	Aménagements cyclables - Route de Beg Meil Entrée de Begmeil à Fouesnant	
		PLOGASTEL SAINT GERMAIN	PLOGASTEL SAINT GERMAIN	61 000,00 €	153 403,00 €	aménagements de voirie pour le développement des modes de déplacement doux et collectifs	
		PLONEIS	PLONEIS	60 000,00 €	211 155,00 €	Aménagement d'une voie mixte (piétons et vélos), création d'espaces verts et extension déclairage public	
		QUIMPER	QUIMPER	100 000,00 €	198 085,00 €	Aménagements cyclables rond-point et avenue du Braden	
Mobilités actives - Plan vélo	Conseil départemental du Finistère	QUIMPER, PLEUVEN	QUIMPER, PLEUVEN	492 468,00 €	2 608 520,00 €	QUIMPER_PLUVEN Sécurisation de la liaison cyclable de long de la RD n°34 entre Moulin des Landes et Moulin du Pont. Lauréat 2021 du 3e Relevé de l'App Fond Mobilités actives- aménagements cyclables	
DETR 2021	GUENGAT	GUENGAT	GUENGAT	9 000,00 €	31 161,44 €	Liaison douce vers voie verte	
	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	60 000,00 €	120 000,00 €	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle route de Coray	
DSU 2021	CC du Pays Fouesnantais	FOUESNANT	FOUESNANT	80 000,00 €	264 000,00 €	Aménagement cyclables Route de Bénoet à Fouesnant entre le netto et le giratoire de la Gendarmerie	
		Sous-total Mobilités	1 669 463,00 €	6 317 621,44 €			
Transitions économiques	Développer le tourisme durable en s'appuyant sur la destination touristique	ASTERISMES	COMBRIT	5 000,00 €	Production et diffusion d'art contemporain avec un set électro		
	Été culturel 2021	DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	4 000,00 €	1ère édition du "Festival FOTO"		
		DOUARNENEZ - Port musée	DOUARNENEZ	1 500,00 €	"Les vendredis sur pilotis" sur la place de la Glacière "Les mardis Okupet" sur la place de la Glacière à Douarnenez		
		LA TÊTUÉ	DOUARNENEZ	8 000,00 €	BABEL(s) été 2021 : Babel, Slam'ta poésie, Semaines sur 3 territoires		
		RHIZOMES	DOUARNENEZ	8 000,00 €	Setu, festival de performances et résidences d'artistes performer.sses		
		SETU	ERGUE GABERIC	10 000,00 €			

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
		FOUESNANT LES GLENAN	FOUESNANT	5 000,00 €			Le Bel été / Morsures / MARCEL, MARCEL de Pascale Breton / PENFOUILIC EN COULEUR, exposition sonorisée
		PLOBANNALEC LESCONIL	PLOBANNALEC LESCONIL	9 000,00 €			Les Apéros Breizh/ Les Notes Salées / Les Samedis du port / Les Dimanches de Lesco
		PONT L'ABBE	PONT L'ABBE	10 000,00 €			L'été culturel
		ELEKTRORBUS THEATRE	QUIMPER	8 000,00 €			Les Mardis Okupet à Kemper
		TRES TOT THEATRE	QUIMPER	7 000,00 €			lancement de saison festif et artistique
		ECORES ET AMES	TREFFLAGAT	9 000,00 €			Une oreille sur le monde
		DSII exceptionnelle 2020	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	DOUARNENEZ	219 350,00 €	3 150 000,00 €	Réhabilitation d'une friche industrielle - Port du Rosmeur - Douarnenez
		Recyclage foncier des friches #1	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	DOUARNENEZ	500 000,00 €	1 300 000,00 €	Réhabilitation d'une friche industrielle sur le port (ex-installations France Langoustte) pour locaux à vocation économique maritime (pépinière d'entreprises...)
		GROUPÉ FONCIÈRE WAGRAM	GUILVINEC	500 000,00 €	2 489 998,00 €		
		Mairie de Quimper	QUIMPER	400 000,00 €	840 000,00 €		
		TREFFLAGAT	GUILVINEC	7 332,00 €	10 475,00 €		Projet d'aménagement de la friche FURIC
		Travaux de dépollution pour la reconversion de friches	Quimper Bretagne Occidentale	QUIMPER	27 103,00 €	38 719,00 €	SITE DE L'EAU BLANCHE
		DOUARNENEZ COMMUNAUTE	DOUARNENEZ	140 000,00 €	3 150 000,00 €		Réhabilitation d'une friche industrielle - port du Rosmeur - Douarnenez
		GOUESNACH	GOUESNACH	130 000,00 €	887 000,00 €		Les Rives de l'Odet : démolition au bénéfice d'un projet d'aménagement
		DSII 2021	LE JUCH	LE JUCH	75 000,00 €	250 000,00 €	Réhabilitation de la Maison des Sœurs en salle multiactivités et en logement pour actifs
		Initiative jardins partagés régional	Mairie de QUIMPER	QUIMPER	10 000,00 €	10 000,00 €	création jardin
		Renforcer le rôle de la Corruaille en tant que pôle de développement durable de l'alimentaire	MAHALON	MAHALON	6 232,00 €	9 013,00 €	Favoriser une alimentation saine, sûre et durable
		Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	PLONEOUR LANVERN	PLONEOUR LANVERN	33 600,00 €	42 779,00 €	AMELIORER LA QUALITE DES REPAS SERVIS
			PONT L'ABBE	PONT L'ABBE	28 734,00 €	28 734,00 €	Respecter les mesures de la loi Egalim

Thématique CRTIE	Orientation CRTIE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
		Quartiers fertiles de l'ANRU	CA Quimper Bretagne Occidentale	QUIMPER	365 000,00 €		
		Renforcement du partenariat Etat/collectivités au service des PAT émergents (national) #1	CA Quimper Bretagne Occidentale	CA Quimper Bretagne Occidentale	100 000,00 €	100 000,00 €	PAT de Quimper Bretagne Occidentale
Affirmer l'identité maritime de la Cornouaille sur toutes ses dimensions	DSIL 2021	DOUARNENEZ	Douarnenez	Douarnenez	100 000,00 €	350 000,00 €	MISE AUX NORMES ET SECURISATION DE LA CALE DÉDIÉE AU CENTRE NAUTIQUE DE LA VILLE DE DOUARNENEZ
		Penmarch	PENMARCH	PENMARCH	100 000,00 €	500 000,00 €	Restauration du vieux Phare
Renforcer les usages numériques pour les services à la population	Devenir conseiller numérique	Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz (service MSAP)	AUDIERNE	AUDIERNE	50 000,00 €		Labellisation d'un conseiller numérique
		COMMUNE DE PONT CROIX	PONT CROIX	PONT CROIX	50 000,00 €		Labellisation d'un conseiller numérique
		Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	PONT LABE	PONT LABE	50 000,00 €		Labellisation d'un conseiller numérique
		CC DU HAUT PAYS BIGODEN	POULDREUZIC	POULDREUZIC	50 000,00 €		Labellisation d'un conseiller numérique
		MISSION LOCALE PAYS DE CORNUOUILLE	QUIMPER	QUIMPER	40 000,00 €		Labellisation d'un conseiller numérique
		Ville de Quimper	QUIMPER	QUIMPER	100 000,00 €		Labellisation de deux conseillers numériques
		AUDIERNE	AUDIERNE	AUDIERNE	3 500,00 €	7 122,00 €	Amélioration du parc informatique des écoles publiques Pierre Le Lec et d'Esquibien
		POUILLAN SUR MER	POUILLAN SUR MER	POUILLAN SUR MER	1 590,00 €	5 307,00 €	PROJET ECOLES NUMERIQUES
		POULDERGAT	POULDERGAT	POULDERGAT	90 000,00 €	435 845,00 €	Création d'un pôle culturel "médiathèque - 3ème lieu"
		DSIL 2021	POULDERGAT	POULDERGAT	50 000,00 €	301 890,00 €	Création d'un pôle culturel "médiathèque - 3ème lieu"
Sous-total Transitions économiques			3 311 981,00 €	13 906 882,00 €			
Transitions énergétiques	Maîtriser la demande en énergie	COMBRIT	COMBRIT	COMBRIT	80 000,00 €	110 500,00 €	Rénovation énergétique salle de Penmorvan
		FOUESNANT	FOUESNANT	FOUESNANT	160 000,00 €	400 000,00 €	RENOVATION DE L'ECOLE DE KEROURGUE - 2ème tranche
		GOUESNACH	GOUESNACH	GOUESNACH	50 000,00 €	69 226,00 €	Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
		PLOZEVET	PLOZEVET	PLOZEVET	90 000,00 €	180 000,00 €	Rénovation énergétique du bâtiment Ouest de la mairie
		PLUGUFFAN	PLUGUFFAN	PLUGUFFAN	300 000,00 €	1 849 000,00 €	Extension et rénovation de l'école publique Antoine de Saint-Exupéry
		PONT LABBE	PONT LABBE	PONT LABBE	250 000,00 €	1 320 666,00 €	Rénovation et extension salle multisports
		TREFFIAGAT	TREFFIAGAT	TREFFIAGAT	39 000,00 €	78 000,00 €	Rénovation des menuiseries extérieures de la mairie de Tréffiagat
Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	DDTM- DIRM	DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	130 000,00 €	130 000,00 €	
	Ministère de l'intérieur	PLUGUFFAN	PLUGUFFAN	PLUGUFFAN	40 000,00 €	40 000,00 €	
	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	33 000,00 €	33 000,00 €	
	commandant de la région Bretagne de gendarmerie	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	30 000,00 €	30 000,00 €	
	commandant de la région Bretagne de gendarmerie	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	60 000,00 €	60 000,00 €	
	DDFIP29	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	31 485,00 €	31 485,00 €	
	DDTM29	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	53 665,00 €	53 665,00 €	
	DIDDI-NANTES	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	14 740,00 €	14 740,00 €	
	DIDDINANTES	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	11 000,00 €	11 000,00 €	
	Préfecture du Finistère	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	28 022,00 €	28 022,00 €	
Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	Préfecture du Finistère	QUIMPER	QUIMPER	QUIMPER	80 000,00 €	80 000,00 €	
	Préfecture du Finistère	AUDIERNE	AUDIERNE	AUDIERNE	305 000,00 €	305 000,00 €	Rénovation énergétique du cinéma le Goyen à Audierne
	BRIEC	BRIEC	BRIEC	BRIEC	27 900,00 €	93 000,00 €	Optimisation énergétique des bâtiments communaux (rénovation système de chauffage de la mairie, réfection de l'éclairage du complexe sportif)
	COMBRIT	COMBRIT	COMBRIT	COMBRIT	67 520,00 €	84 400,00 €	Rénovation énergétique du bâtiment Maison du Dr Liberman
	DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	17 000,00 €	34 000,00 €	Remplace de la chaudière - Reconstruction de la chaudière de l'école primaire Victor Hugo

Thématique CRTE	Orientation CRTE	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
		ERGUE GABERIC	ERGUE GABERIC	32 000,00 €	40 000,00 €	Rénovation chaufferie de l'école primaire de Lestonan	
		ERGUE GABERIC	ERGUE GABERIC	21 600,00 €	27 000,00 €	Rénovation chaufferie de l'école maternelle du Bourg	
		FOUESNANT	FOUESNANT	150 000,00 €	500 000,00 €	Rénovation d'un bâtiment communal d'accueil des enfants et des familles	
		LE JUCH	LE JUCH	4 839,00 €	6 049,00 €	Mise en place d'un système de pilotage connecté des ressources énergétiques (mairie, salle socio-culturelle, foyer des jeunes)	
		PLOBANNALEC-LESCONIL	PLOBANNALEC LESCONIL	174 275,00 €	268 115,00 €	Rénovation thermique des bâtiments Mairie - Maison des associations - Espace jeunes.	
		PLOGOFF	PLOGOFF	153 744,00 €	219 500,00 €	Rénovation de la mairie	
		PLLOUHINEC	PLLOUHINEC	352 200,00 €	450 000,00 €	Rénovation thermique des bâtiments communaux	
		PONT CROIX	PONT CROIX	123 737,00 €	154 672,00 €	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	
		PONT L'ABBE	PONT L'ABBE	500 000,00 €	1 622 000,00 €	Rénovation du Château des Barons du pont	
		QUIMPER	QUIMPER	195 000,00 €	390 000,00 €	Rénovation énergétique des Tennis de Crac'h Gwen	
		QUIMPER	QUIMPER	500 000,00 €	2 027 410,00 €	Rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire Kervilien	
		SAINT-EVARZEC	SAINT-EVARZEC	17 000,00 €	170 000,00 €	Réhabilitation d'un bâtiment en salle de motricité à usage associatif	
		TREFFIAGAT	TREFFIAGAT	22 500,00 €	45 000,00 €	Rénovation de la solution de chauffage de la mairie de Tréffiagat	
	L'Archipel - commune de Fouesnant	FOUESNANT		12 404,00 €		AAP Transition Ecologique et Numérique	
	Ville de Penmarch	PENMARCH		18 000,00 €		AAP Transition Ecologique et Numérique	
	Théâtre de Cornouaille	QUIMPER		43 000,00 €		AAP Transition Ecologique et Numérique	
	PLOMELIN	PLOMELIN		45 000,00 €	62 410,00 €	renovation huissieries école et mairie	
	DETIR 2021	GOUESNACH		10 800,00 €	73 667,00 €	Rénovation du Groupe Scolaire de l'Odet	
	AUDIERNE	AUDIERNE		17 571,00 €	170 000,00 €	Rénovation énergétique du cinéma Le Goyen	
	DSIL 2021	MAHALON		22 929,00 €	75 092,00 €	Rénovation thermique salle polyvalente- mairie	

Thématique CRTÉ	Orientation CRTÉ	Dispositif	Structure lauréate	COMMUNE	Subvention accordée	Montant projet	Synthèse
CLEDEN CAP SIZUN	CLEDEN CAP SIZUN	27 000,00 €	90 000,00 €	Rénovation énergétique salle de Gym			
Confort-Meiliars	Confort-Meiliars	80 000,00 €	350 000,00 €	Réhabilitation de la salle polyvalente			
PLOMELIN	PLOMELIN	15 587,00 €	55 000,00 €	REEMPLACEMENT CHAUDIÈRE GAZ ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE			
BENOËT	BENOËT	90 000,00 €	450 000,00 €	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle de Kernevez à Bénoët			
GOUESNACH	GOUESNACH	21 000,00 €	70 000,00 €	Rénovation du Groupe scolaire de l'Odet			
SAINTE JEAN TROLIMON	SAINTE JEAN TROLIMON	90 000,00 €	360 000,00 €	Rénovation énergétique de l'école et de ses logements communaux			
Sous-total Transitions énergétiques		4 723 518,00 €	12 881 619,00 €				
				TOTAL	10 430 543,00 €	35 929 752,44 €	

d'accompagnement en ingénierie.

Les projets et actions du CRTe de Concarneau Cornouaille Agglomération bénéficient de ces modalités prestataires privés.

- ou/et à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre de ses marchés passés avec des partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- ou/et à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT territoriaux),
- à partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, Ademe, Anah, Anru, Banque des CLCT) présidé par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) à partir de la cohésion de la Nationale de la Cohésion des Territoires (ANT) à partir de la cohésion territoriale (CLCT) présidée par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :



L'Agence nationale de cohésion des territoires

Annonce n°2 : Contributions spécifiques des opérateurs de l'Etat

- Rapport sur les modalités d'intervention pour accompagner les projets locaux

redynamisation).

ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de développement).

La Banque des Territoires dépliera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ces 26 Mds d'euros permetront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementé (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction d'une énergie locale des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

- Contribution au plan de relance

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables,

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les réseaux et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets d'entreprise via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens à la disposition des territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met également d'investissement en fonds propres.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

- Principales missions de la Caisse des Dépôts



territoriaux

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Financement des projets des collectivités territoriales

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'établissement d'une stratégie territoriale.

- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).
- Financement à 100% d'études (cabines présélectionnées par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande).
- Appui d'experts internes ;

La Banque des Territoires peut appuyer aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

Via un soutien à l'ingénierie des projets

- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- Des guides de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Locatis) ;
- Des ressources juridiques et thématiques ;

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique (banquedesterritories.fr) qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projets à l'infrastructure territoriale aimée qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles des partenaires. Cette infrastructure numérique simple d'accès des collectivités aux services suivants :

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels

Via des prêts sur fonds d'épargne

Dans le cadre du Programme d'investissements d'Avenir et du Grand Plan d'investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures participatives, obligatoires ou volontaires ou avancées remboursables. Elle peut également intervenir dans des projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres associatifs, fonds dédiés, foncières, entreprises publiques locales et filiales associées, fagon efficace.

La Banque des Territoires investit à long terme, avec des partenaires publics et / ou privés, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus incisifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

- Du développement territorial.

- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;

- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;

- D'infrastructures de transport ;

- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs

- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- des actifs financiers) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

- Les prêts sont exceptionnellement longues (allongées sur la période d'amortissement

- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'enre elles ;

- pour toutes les collectivités), quelle que soit leur santé financière et leur localisation ;

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminantes

financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du

collectivités territoriales.

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, appuie des financements de long terme aux

Via des prêts sur fonds d'épargne

Territoires d'industrie : la Banque des Territoires, aux cotés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

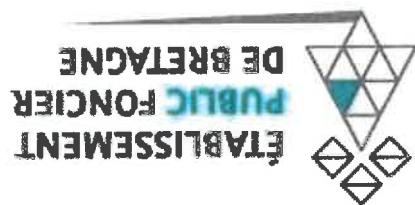
Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et renouer plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

L'EPPF peut accompagner les collectivités en appuyant son ingénierie sur les problématiques foncières de renouvellement urbain.

Il peut cofinancer des études qui intègrent un volet foncier, des approches de type référentiel foncier ou des études pré-opérationnelles.

Il a vocation à réaliser du portage foncier (acquisitions, déconstruction, réhabilitation des sols) pour soutenir prioritairement des opérations de logement en renouvellement urbain.

Pour cela il concourt des conventions spécifiques avec les collectivités.



L'établissement public foncier de Bretagne

Pour agir, elle perçoit des redévanances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redévanances et les aides financières sont précisées dans un programme plurianuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

- Soutenir les actions de solidarité internationale
- Sensibiliser les citoyens
- Financer des projets territoriaux
- Collécter les redévanances
- Planifier les actions et définir les objectifs
- Surveillance la qualité de l'eau

6 missions :

L'agence de l'eau met à disposition ses moyens et ses compétences pour aider élus et acteurs locaux dans leurs projets pour l'eau.

Une expertise, des moyens au service des élus

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Son principal objectif : reconquérir le bon état des eaux sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Couvrant près d'un tiers du territoire métropolitain, l'agence répond à une diversité de contextes et de réalités territoriales. Elle travaille main dans la main avec les acteurs locaux pour des eaux de qualité.

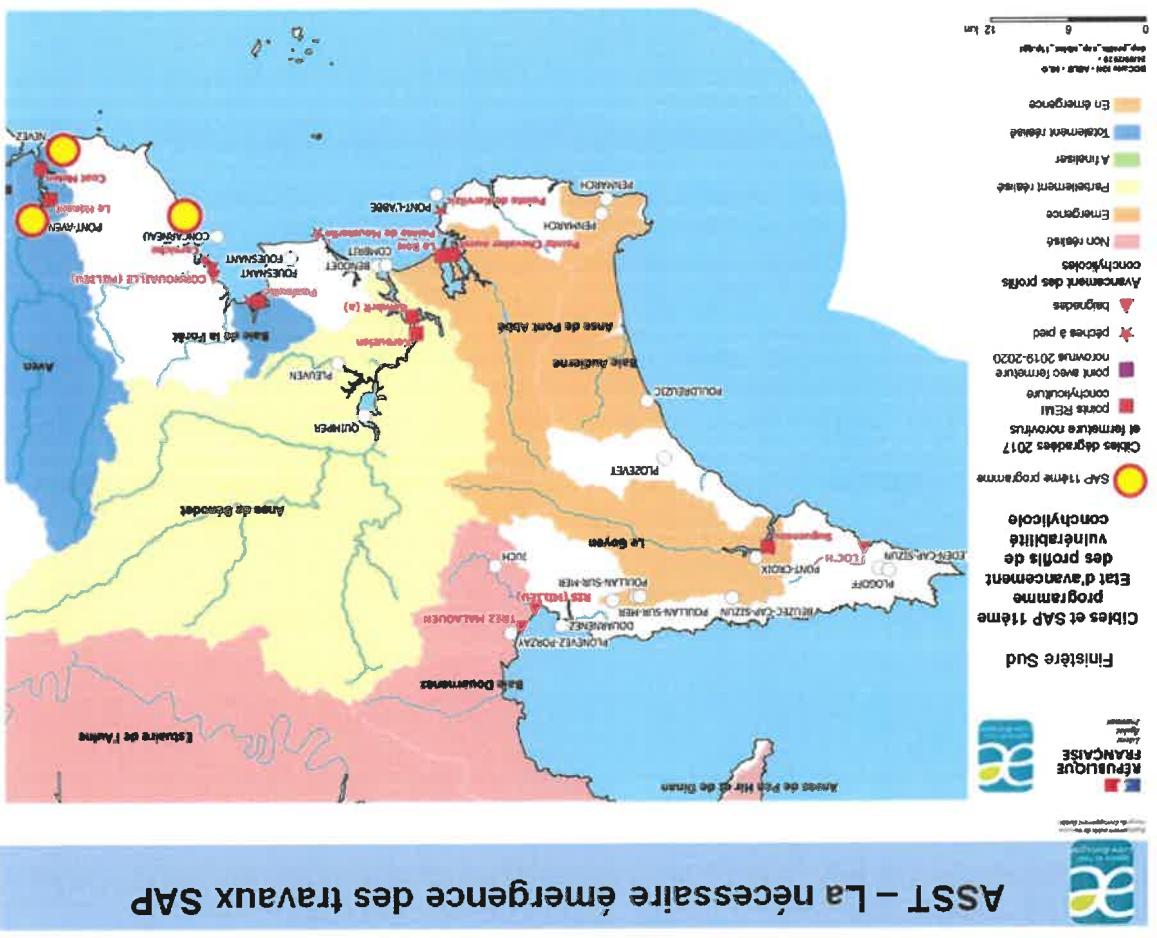
Un objectif : reconquérir la qualité des eaux

Établissement public de l'eau, l'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour de plus amples informations : <https://agence-eau-loire-bretagne.fr>



ASST – La nécessité d'urgence des travaux SAP

Sur le volet Assainissement, un travail de priorisation a été mené qui conduit à retenir des systèmes d'assainissement prioritaires en regard des enjeux de dégradation des masses d'eau et des usages littoraux dégradés (2019-2021, exercice renouvelé pour 2022-2024).
 En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a appporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.